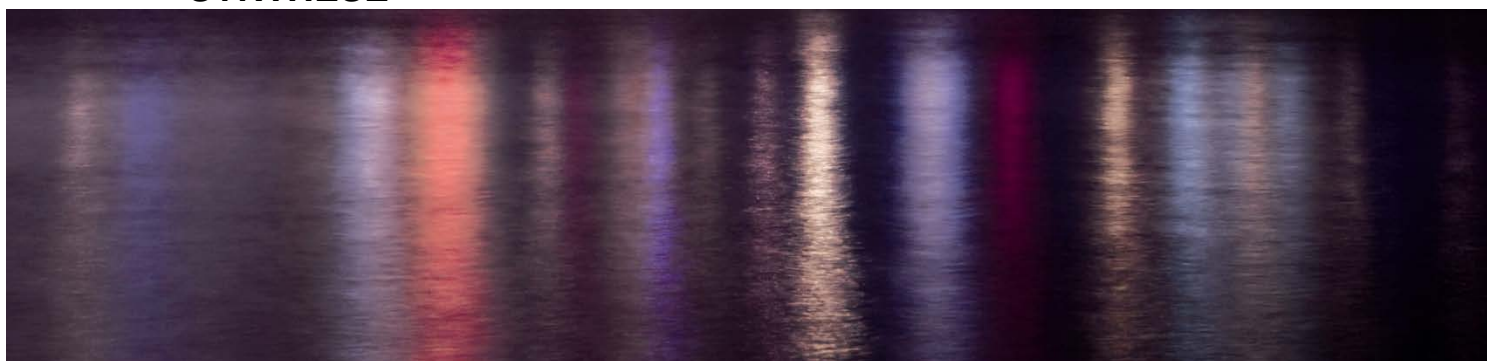




Études économiques de l'OCDE Luxembourg

MARS 2015

SYNTHÈSE



Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.

Résumé

- *Principales conclusions*
- *Principales recommandations*

Principales conclusions

Le Luxembourg est l'un des pays les plus prospères de l'OCDE et il affiche des niveaux de bien-être très élevés, notamment en termes de revenus. L'économie, y compris le secteur financier, a bien résisté à la crise, et la croissance s'accélère, portée par des politiques macroéconomiques saines.

Renforcer le secteur financier. Le secteur financier du Luxembourg, de grande taille, joue toujours un rôle décisif, même si sa part dans la production totale a diminué. La diversification des produits dans les fonds de placement, la gestion de patrimoine et l'assurance se poursuit. Toutefois, l'évolution de la réglementation des marchés de capitaux en Europe, le renforcement des obligations internationales de transparence des activités bancaires et l'intensification de la concurrence internationale sont autant de défis à relever. Pour que la diversification du secteur financier vers de nouveaux domaines puisse se poursuivre, il est nécessaire que les investisseurs soient sûrs que les autorités de réglementation sauront préserver la stabilité des marchés de capitaux. Cela étant, le secteur financier a peut-être atteint la taille à partir de laquelle la dynamique de sa contribution à la hausse du PIB pourrait s'essouffler ; de plus, le fait de dépendre fortement d'un seul secteur entraîne des risques à moyen terme.

Stimuler la productivité et diversifier le tissu économique. La hausse de la production potentielle a fortement ralenti ces dernières années, sous l'effet de l'augmentation du chômage structurel et de la moindre hausse tendancielle de la productivité. En recherche-développement, les dépenses privées, déjà modestes, sont en recul, même si les dépenses publiques ont été dopées. Le système de l'enseignement secondaire souffre du fort taux de redoublement des étudiants, et le taux d'activité des femmes, quoi qu'ayant augmenté, reste faible. Les pôles d'entreprises n'exploitent pas encore complètement les avantages potentiels de la coopération entre les entreprises et les établissements de recherche.

Tensions budgétaires à moyen terme. La situation budgétaire est solide, et les principales difficultés concernent les dépenses liées au vieillissement de la population, qui devraient selon les estimations augmenter de près de 5.25 points de pourcentage de PIB d'ici 2030. Des incertitudes entourent les recettes fiscales provenant du secteur financier, qui peuvent fluctuer de manière sensible du fait de la volatilité des marchés de capitaux.

Principales recommandations

Améliorer les performances du secteur financier

- Continuer à surveiller les risques liés aux marchés de capitaux et adopter une approche globale de l'évaluation du risque systémique tenant compte des liens financiers entre les banques et les intermédiaires financiers non bancaires, notamment les fonds de placement. Poursuivre les efforts pour élaborer des plans de résolution et procéder à des évaluations de la résolvabilité de façon à ce que les banques importantes puissent faire l'objet d'une résolution transnationale efficace. À cette fin, continuer à coopérer avec les autorités chargées de la réglementation dans des pays n'appartenant pas à l'UE.

Stimuler la productivité et diversifier le tissu économique

- Mieux évaluer l'efficacité des dépenses publiques de R-D et des politiques de création de pôles d'entreprises.
- Renforcer la coopération entre les entreprises, l'Université du Luxembourg et les établissements de recherche au Luxembourg et à l'étranger.
- Dans l'enseignement secondaire, réduire les redoublements, accorder davantage d'autonomie aux établissements et améliorer le suivi de la qualité de l'enseignement.

Promouvoir la croissance verte

- Pour réduire les émissions de carbone, continuer à investir massivement dans les infrastructures de transport public et utiliser à cette fin les recettes provenant de la taxation des carburants. Étudier la possibilité d'introduire un système de péages de congestion. Augmenter les taxes sur l'essence et le gazole afin de supprimer progressivement les écarts de prix avec les pays voisins.

Tensions budgétaires à moyen terme

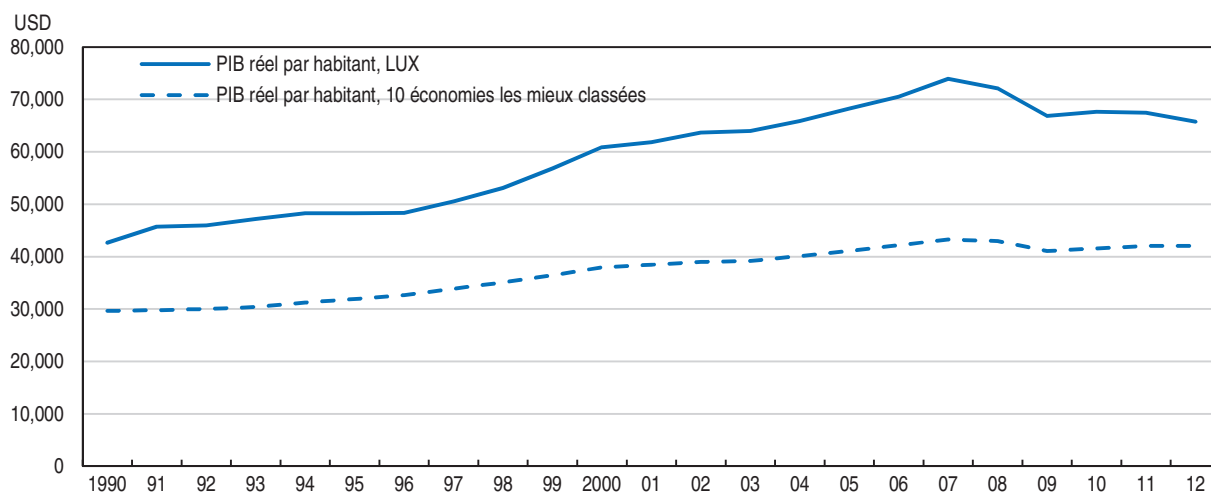
- Renforcer la planification budgétaire en introduisant un mécanisme d'examen des dépenses et en le liant au cadre de budgétisation à moyen terme. Envisager d'introduire un plafond de dépenses pour les administrations publiques.
- Continuer de participer activement aux négociations internationales sur une action concertée pour lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices des entreprises multinationales, notamment prendre des mesures pour empêcher la double non-imposition. Modifier si nécessaire la législation nationale.

Évaluation et recommandations

- *Perspectives macroéconomiques*
- *Améliorer les performances et la résilience du secteur financier*
- *Encourager l'émergence d'industries novatrices*
- *Écologiser la croissance*


Au cours des deux décennies ayant précédé la crise, le Luxembourg a connu une croissance économique deux fois plus rapide que la moyenne européenne, et le revenu par habitant y a augmenté jusqu'à atteindre l'un des niveaux les plus élevés de toute la zone OCDE (graphique 1). Les non-résidents y représentent une grande partie de l'emploi. Ainsi, le revenu national brut (RNB), dont sont exclus les revenus des facteurs issus de la production intérieure attribuables aux non-résidents, est inférieur d'environ un tiers au produit intérieur brut (PIB). Néanmoins, même en mesurant le revenu par habitant par le RNB et non par le PIB, le Luxembourg figure en haut du classement des pays de l'OCDE ; seule la Norvège fait mieux. Grâce à la croissance, le bien-être a également progressé. Le Luxembourg obtient de fait des résultats supérieurs, et de beaucoup, à la moyenne de l'OCDE pour la plupart des critères de l'indicateur du vivre mieux (graphique 2). En se spécialisant dans des secteurs de services en croissance rapide et à forte valeur ajoutée, notamment les services financiers et services connexes, le Luxembourg, autrefois producteur d'acier, s'est transformé en un centre financier de premier plan. Cette transformation a été facilitée par la libéralisation du secteur financier et par l'adoption rapide de plusieurs directives de l'UE sur les services financiers. Le Luxembourg attire les entreprises grâce à ses systèmes réglementaires et fiscaux, ses politiques macroéconomiques saines et son ouverture à une main-d'œuvre qualifiée en provenance d'autres pays.

Graphique 1. **PIB par habitant: comparaison avec la moyenne des 10 économies de l'OCDE les mieux classées**

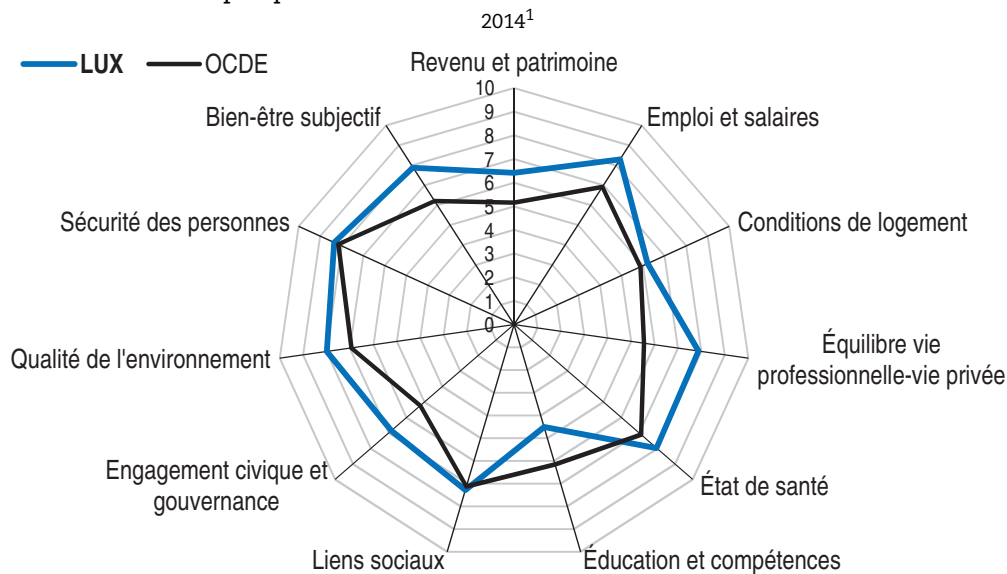


Note : Moyenne simple des 10 pays de l'OCDE ayant en 2012 le plus fort PIB par habitant (prix constants, PPA de 2005)

Source : Base de données du Département des affaires économiques de l'OCDE.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933199430>

Toutefois, l'économie dépend fortement du secteur financier, ce qui crée des vulnérabilités potentielles, et la contribution de ce secteur à la croissance de l'économie pourrait aller en diminuant. Parallèlement, la hausse de la productivité de la main-d'œuvre

Graphique 2. **Bien-être : Indicateur du vivre mieux**

1. Chaque dimension du bien-être est mesurée à l'aide d'un à quatre indicateurs entrant dans la composition de l'Indicateur du vivre mieux de l'OCDE. Ces indicateurs sont assortis de coefficients de pondération égaux, et normalisés de telle sorte qu'ils varient sur une échelle de 0 à 10 (allant du moins bon au meilleur résultat possible), à l'aide de la formule suivante : $(\text{valeur de l'indicateur} - \text{valeur minimum}) / (\text{valeur maximum} - \text{valeur minimum}) \times 10$.

Source : OCDE (2014), Indicateur du vivre mieux de l'OCDE, www.oecdbetterlifeindex.org.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933199442>

s'est infléchi. Le chômage des travailleurs peu qualifiés est relativement élevé et traduit l'existence de difficultés dans les systèmes d'éducation et de formation. Pour relever la productivité et la croissance potentielle, l'économie devrait être diversifiée au profit d'activités comme la R-D et la conception ou la commercialisation de produits (OCDE, 2013a). Les principaux messages à retenir de la présente Étude sont les suivants :

- La confiance des investisseurs dans la stabilité des marchés de capitaux est fondamentale pour le secteur financier.
- Diversifier son économie aiderait le Luxembourg à conserver son niveau de vie élevé.
- Si les politiques publiques ne varient pas, les dépenses publiques liées au vieillissement de la population vont augmenter fortement.

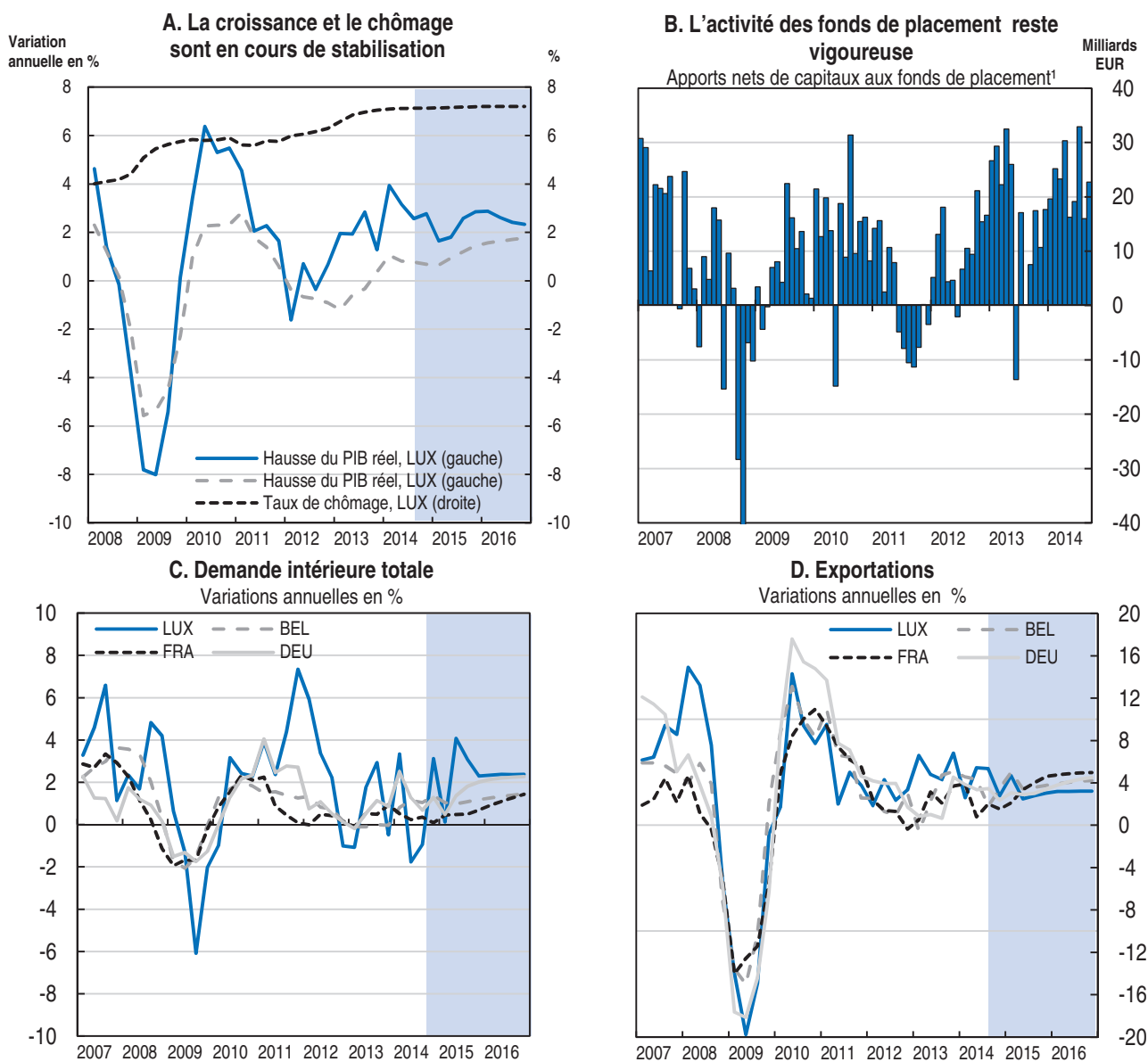
Perspectives macroéconomiques

Évolutions économiques récentes

Bien qu'ayant ralenti au cours de 2014, la croissance économique est restée largement supérieure à la moyenne de la zone euro (graphique 3), et bénéficie de la résilience de la demande intérieure et de la vigueur de l'activité dans le secteur des fonds de placement. En revanche, le chômage a continué d'augmenter pour s'établir à 7.1 % à la fin de 2014, le chômage des jeunes (15-24 ans) a dérivé à la hausse pour dépasser 15 % au cours des trois premiers trimestres de 2014, et la part des chômeurs de longue durée (sans emploi depuis au moins un an) s'est établie au-dessus de 25 % du chômage total. Le chômage des jeunes (par rapport à la main-d'œuvre des 15-24 ans) était supérieur à 30 % à la fin de 2014 (alors qu'il représentait 4.7 % de toutes les personnes appartenant à la tranche d'âge 15-24 ans

en 2012). Selon de nouvelles estimations de l'OCDE, plus de 80 % du chômage serait de nature structurelle, même si à l'instar de la production potentielle, le chômage structurel est difficile à estimer dans une petite économie ouverte comme celle du Luxembourg, où la proportion de travailleurs frontaliers est forte et où la taille du secteur financier est importante.

Graphique 3. **Évolutions macroéconomiques**



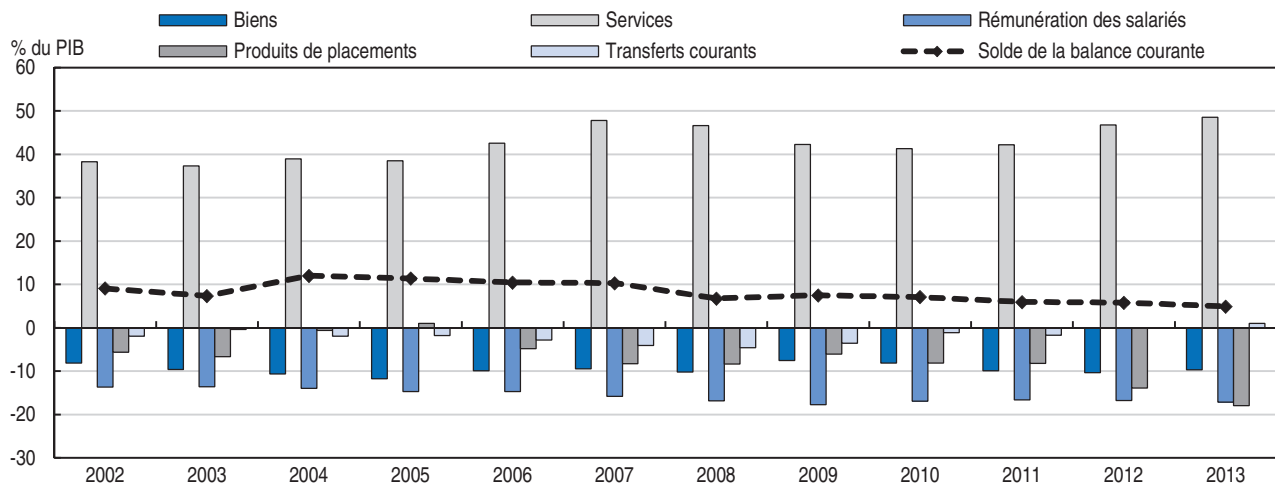
1. Moyenne mobile sur trois mois. Les entrées de capitaux s'entendent nettes des variations des marchés.

Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 96 ; et Commission de surveillance du secteur financier (CSSF).


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933199454>

La situation extérieure du Luxembourg est bonne, caractérisée par une balance courante qui reste excédentaire et une position internationale créditrice nette de 216 % du PIB (graphique 4). L'excédent a diminué, passant de quelque 10 % du PIB avant la crise à environ 5 % depuis, et il est entièrement attribuable au rythme soutenu des exportations de services, principalement de services financiers.

Graphique 4. **Balance courante en pourcentage du PIB**



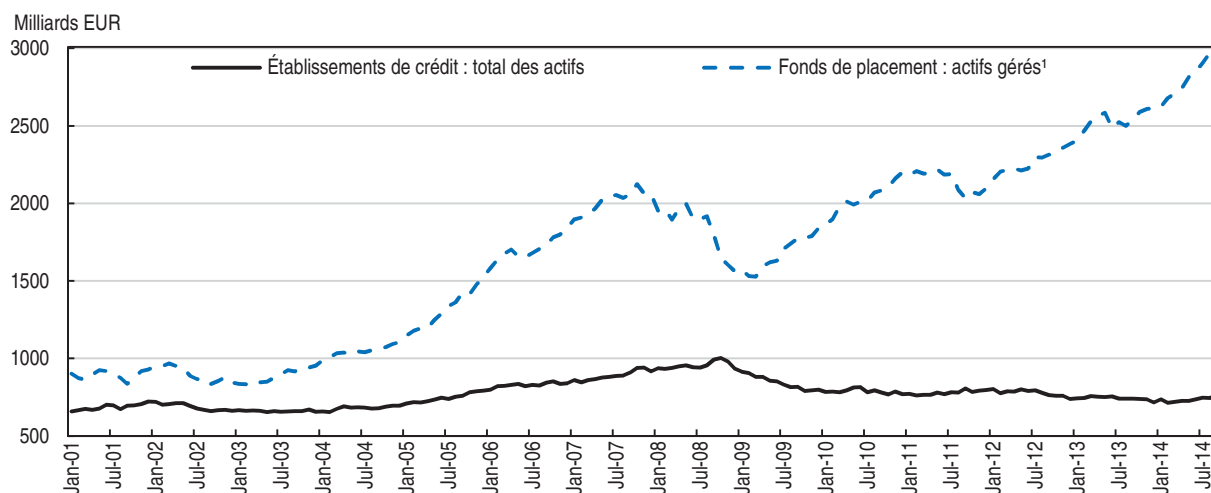
Source : STATEC.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933199462>

Au Luxembourg, la part du secteur de la finance et de l'assurance dans la valeur ajoutée est d'environ 27 %, soit un niveau bien supérieur à celui d'autres centres financiers de l'OCDE comme la Suisse ou le Royaume-Uni, deux pays dans lesquels elle s'établit respectivement à 10½ et 8¼ % du PIB. La grande taille du secteur financier reflète le statut de centre financier de premier plan qui est celui du Luxembourg, mais signifie en même temps que l'économie est fortement dépendante de l'évolution de la production du secteur financier (OCDE, 2008 et 2010b). La part de ce secteur a reculé d'environ 3½ points de pourcentage depuis le début de la crise, à mesure que les activités bancaires traditionnelles perdaient du terrain et que des services financiers comme l'assurance ou la gestion d'actifs prenaient de l'importance (graphique 5). En 2013, plus de 3 800 fonds de placement étaient implantés au Luxembourg. À la fin de 2014, ces fonds géraient quelque 3 000 milliards EUR, chiffre qui a doublé depuis le creux conjoncturel atteint pendant la crise financière. Le Luxembourg est aujourd'hui le deuxième centre mondial de fonds de placement après les États-Unis. La gestion de fonds et de patrimoine et les services bancaires et les services d'assurance représenteraient, selon les estimations, 80 % de la valeur ajoutée totale du secteur financier, le reste revenant aux services bancaires (Wintersteller, 2013).


La baisse de la part du secteur financier dans la valeur ajoutée observée depuis la crise est due principalement à la diminution des crédits transnationaux accordés par des filiales et succursales de banques à des banques étrangères faisant partie des groupes auxquels elles appartiennent. Les crédits au secteur privé non financier luxembourgeois ont

Graphique 5. Actifs des banques et des fonds de placement



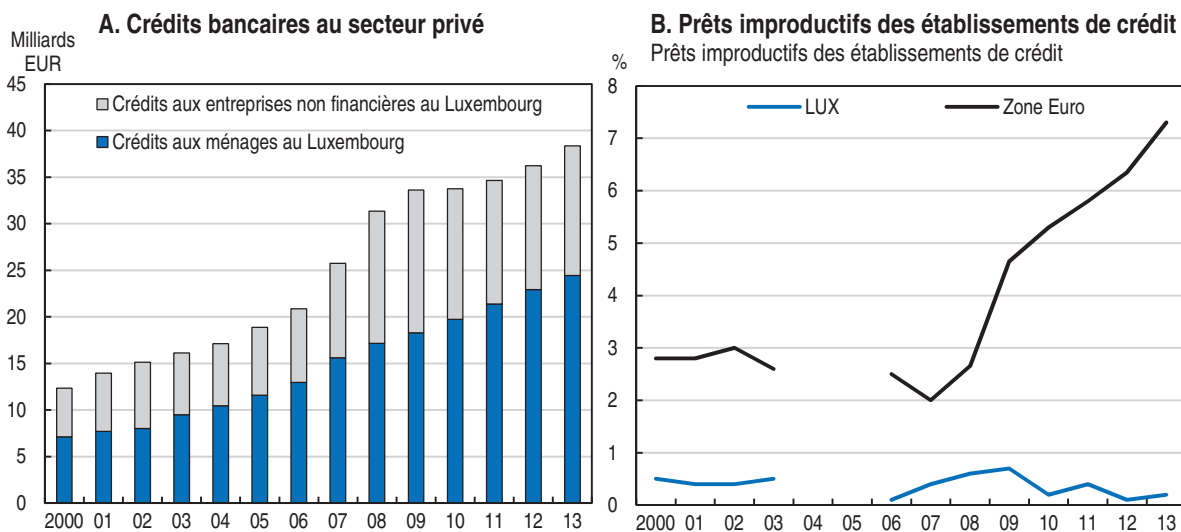
1. Organismes de placement collectif (OPC) : actifs nets.

Source : CSSF.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933199475>

remarquablement bien résisté (graphique 6, partie A). Les bilans des banques sont solides. Les prêts improductifs ne représentent qu'une faible proportion du total des actifs bancaires, ce qui est le résultat des restructurations bancaires passées et d'une croissance économique supérieure à la moyenne de l'UE ces dernières années (graphique 6, partie B).

Graphique 6. Concours bancaires et prêts improductifs



Source : Banque centrale du Luxembourg et Banque Mondiale, base de données des indicateurs du développement dans le monde.

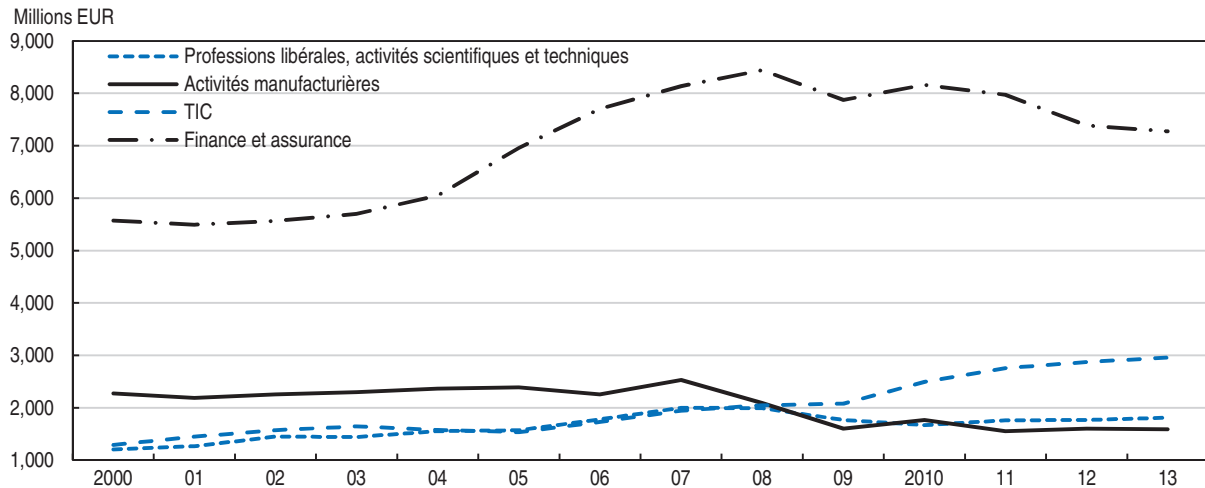
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933199487>

La diversification du secteur financier a permis d'amoinrir la contraction de l'activité qui a suivi la crise. Les activités dans le domaine des fonds de placement et de l'assurance ont bien résisté, ce qui a atténué l'impact de la récession qui a frappé les activités bancaires


(graphique 7). En dehors du secteur financier, la production manufacturière a été particulièrement touchée et a chuté de près d'un tiers depuis 2007. En revanche, la production du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) a continué d'augmenter régulièrement.

Graphique 7. **La production a varié d'un secteur à l'autre pendant la crise**

Valeur ajoutée réelle, en prix constant, année de référence = 2005



Source : STATEC, calculs de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933199496>

La croissance devrait ralentir et revenir à 2.2 % en 2015 car la modification du régime de la TVA du commerce électronique dans l'UE (la TVA auparavant applicable dans le pays du vendeur l'est désormais dans le pays du client) freine la progression des exportations, et l'augmentation des taux de de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pèse sur la demande (tableau 1). L'activité se raffermira quelque peu en 2016, mais le rebond sera modeste à l'aune des évolutions passées, l'activité macroéconomique devant rester morose dans l'ensemble de la zone euro. Au plan national, le taux de chômage devrait atteindre 7.2 % en 2015. Aucune baisse significative n'est attendue pour 2016. Du fait de la hausse de la TVA et de l'indexation des salaires, l'inflation restera supérieure à la moyenne de la zone euro.

Les risques à court terme allaient dans le sens d'une dégradation par rapport aux prévisions, mais les évolutions récentes font apparaître des possibilités d'amélioration par rapport à ces prévisions. En ce qui concerne l'activité à court terme, les risques d'une dégradation par rapport aux prévisions prédominent. À cet égard, la croissance dans la zone euro sera déterminante, étant donné les liens financiers et commerciaux très forts qu'elle entretient avec le Luxembourg. L'impact négatif du nouveau régime de TVA de l'UE sur la situation du Luxembourg dans le secteur du commerce électronique pourrait être plus marqué que prévu. L'évolution de la réglementation du secteur financier va obliger certaines banques à adapter leurs modèles d'activité et pourrait réduire la rentabilité de ce secteur, du moins à court terme. À l'inverse, grâce à la solide réputation de son secteur financier, le Luxembourg pourrait attirer des volumes plus importants de capitaux à la recherche d'une place-refuge. La croissance pourrait également bénéficier d'une baisse marquée des prix du pétrole, du programme d'assouplissement quantitatif de la Banque centrale européenne (BCE) et de la dépréciation de l'euro.

Tableau 1. **Indicateurs et projections macroéconomiques**
Variation annuelle en pourcentage, sauf indiqué autrement, volumes aux prix de 2010

	Prix courants de 2011 Milliards EUR	2012	2013	2014	2015	2016
PIB aux prix du marché	42.4	-0.2	2.0	3.1	2.2	2.6
Consommation privée	13.3	1.9	1.5	1.8	2.4	2.8
Consommation publique	6.9	3.8	5.1	2.9	1.5	2.1
Formation brute de capital fixe	7.6	2.7	-4.3	-2.9	3.3	1.9
Demande intérieure finale	27.9	2.6	0.8	0.9	2.4	2.4
Formation de stocks ¹	0.5	-1.6	-0.1	-1.6	-0.9	0.0
Demande intérieure totale	28.3	0.2	0.5	-0.8	1.2	2.5
Exportations de biens et de services	78.5	3.0	5.6	4.0	3.2	3.2
Importations de biens et de services	64.5	3.8	5.8	2.1	3.1	3.3
Solde extérieur ¹	14.0	-0.3	1.6	4.6	1.4	1.0
Autres indicateurs						
PIB potentiel		2.5	2.3	2.0	2.0	2.0
Écart de production ²		-3.9	-4.1	-3.1	-2.9	-2.4
Emploi		2.4	1.9	2.2	2.3	2.3
Taux de chômage		6.1	6.9	7.1	7.2	7.2
Déflateur du PIB		3.4	1.4	0.6	1.3	1.3
Indice des prix à la consommation harmonisé		2.9	1.7	0.9	1.2	1.5
Indice sous-jacent des prix à la consommation harmonisé		2.1	2.0	1.4	1.4	1.5
Taux d'épargne des ménages, net ³		13.7	16.9	17.7	17.9	18.2
Balance commerciale ⁴		33.8	35.1	38.6	39.1	39.0
Balance courante ⁴		5.8	4.9	5.1	4.0	4.0
Solde financier des administrations publiques ⁴		0.1	0.6	0.9	0.2	0.5
Solde primaire sous-jacent des administrations publiques ⁴		1.4	2.3	2.4	1.6	1.7
Dette brute des administrations publiques ⁴		29.6	27.9	30.6	32.0	33.3
Dette des administrations publiques (définition de Maastricht) ⁴		21.4	23.6	24.4	25.9	27.1
Dette nette des administrations publiques ⁴		-48.3	-49.0	-48.1	-46.7	-45.4
Taux d'intérêt à court terme		0.6	0.2	0.2	0.1	0.1
Taux d'intérêt à long terme		1.8	1.8	1.4	0.8	0.8

1. Contributions aux variations du PIB réel, montant effectif dans la première colonne.

2. En pourcentage du PIB potentiel.

3. En pourcentage du revenu disponible des ménages.

4. En pourcentage du PIB.

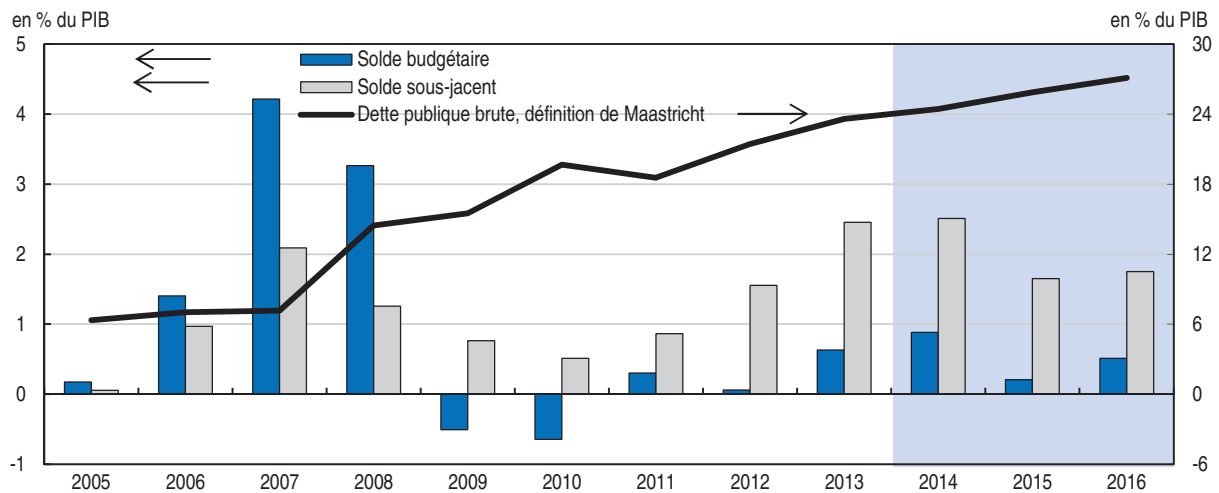
Source : Base de données de l'OCDE

Évolutions budgétaires

Le gouvernement a pris des mesures pour contenir la hausse du déficit

En 2014, l'excédent des administrations publiques représentait 0.9 % du PIB et la dette brute des administrations publiques (définition de Maastricht) ressortait à 24.4 %, en forte hausse par rapport à son niveau de 7 % en 2007 (graphique 8). Cette situation budgétaire est bien plus favorable que celle de la plupart des autres pays de la zone OCDE. Par ailleurs, en base nette, actifs financiers inclus, l'actif net des administrations publiques ressort à 48 % du PIB. Avec le nouveau régime mis en place dans l'UE, la TVA sur le commerce électronique sera applicable non plus dans le pays du vendeur mais dans le pays du client, ce qui devrait faire baisser les recettes de l'État d'environ 1.5 % du PIB en 2015. Selon des estimations officielles, cette chute de recettes, si elle n'est pas compensée, risque de faire passer le solde structurel du Luxembourg en dessous de son Objectif à moyen terme (OMT).


Graphique 8. Évolution de la situation budgétaire



Note : Le solde budgétaire sous-jacent est ajusté des fluctuations conjoncturelles et des éléments exceptionnels.

Zone grisée : projections de l'OCDE.

Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 96.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933199509>

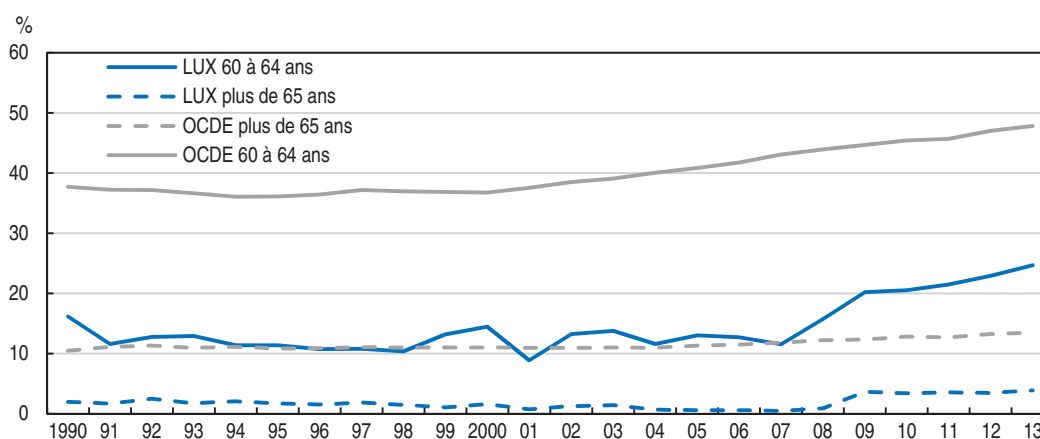
Le gouvernement a pris par anticipation des mesures compensatoires qui concernent la fiscalité et les dépenses. La hausse du taux de TVA prenant effet en janvier 2015 devrait, de source officielle, entraîner une hausse des recettes de quelque 0,5 % du PIB. Par ailleurs, le gouvernement a présenté environ 250 mesures de réduction des dépenses qui devraient générer des économies nettes de 0,4 % du PIB en 2015. D'après les projections de l'OCDE, le solde des administrations publiques devrait se dégrader et l'excédent tomber à 0,2 % en 2015, avant de se redresser à 0,5 % à mesure que les nouvelles mesures budgétaires gagneront en efficacité. La dette brute des administrations publiques (définition de Maastricht) devrait augmenter pour s'établir à 27 % d'ici 2016.

Le risque existe que dans un futur proche, le Luxembourg voie diminuer les recettes provenant des entreprises multinationales, sous l'effet de l'évolution en cours des règles fiscales internationales qui entraînera nécessairement des modifications de la pratique des décisions fiscales (« tax rulings »). Dans le système fiscal international tel qu'il existe aujourd'hui, y compris avec l'application des conventions visant à éviter la double imposition, l'interaction entre les régimes fiscaux de multiples pays aboutit quelquefois à une réduction très sensible de la charge fiscale d'une entreprise, voire à une absence d'imposition. En réaction à cet état de fait, des travaux ont été menés à la demande du G20 pour élaborer des solutions au double problème de l'érosion de la base d'imposition et du transfert de bénéfices (projet BEPS). Le Luxembourg participe activement aux discussions menées à l'échelle de l'OCDE sur le projet BEPS, qui vise à instaurer une plus grande équité dans les questions fiscales internationales au niveau mondial. À l'échelon européen, le Luxembourg a appuyé en juillet 2004 l'introduction, dans la Directive mères-filiales, de dispositions visant à empêcher la double exonération de groupes d'entreprises découlant de la pratique des prêts hybrides. Le Luxembourg soutient également la proposition visant à introduire une clause générale anti-abus dans la Directive mères-filiales. Le gouvernement prévoit par ailleurs de transposer rapidement la Directive modifiée dans le droit national.

Des politiques budgétaires pour se préparer à affronter les défis à moyen terme

La réforme des retraites de 2013 prévoit une réduction échelonnée des pensions. D'ici 2052, la carrière professionnelle devra être prolongée d'environ trois ans afin qu'il soit possible de parvenir à un niveau de pension comparable à celui qui aurait été offert dans l'ancien système (BDO, 2013). La réforme a également pour effet de lier l'ajustement des pensions versées à la situation financière du régime de retraite (CNAP, 2013). La réforme entraînera une augmentation du taux d'activité des personnes âgées, qui est faible par rapport à ce qui se passe dans d'autres pays (graphique 9). Ces effets devraient sans doute ne se concrétiser que très progressivement, car l'entrée en vigueur des modifications des paramètres du système va s'échelonner sur une période de transition de 40 ans.

Graphique 9. **Évolution du taux d'activité de la main-d'œuvre sur la durée**



Source : OCDE, *Statistiques de la population active*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933199514>

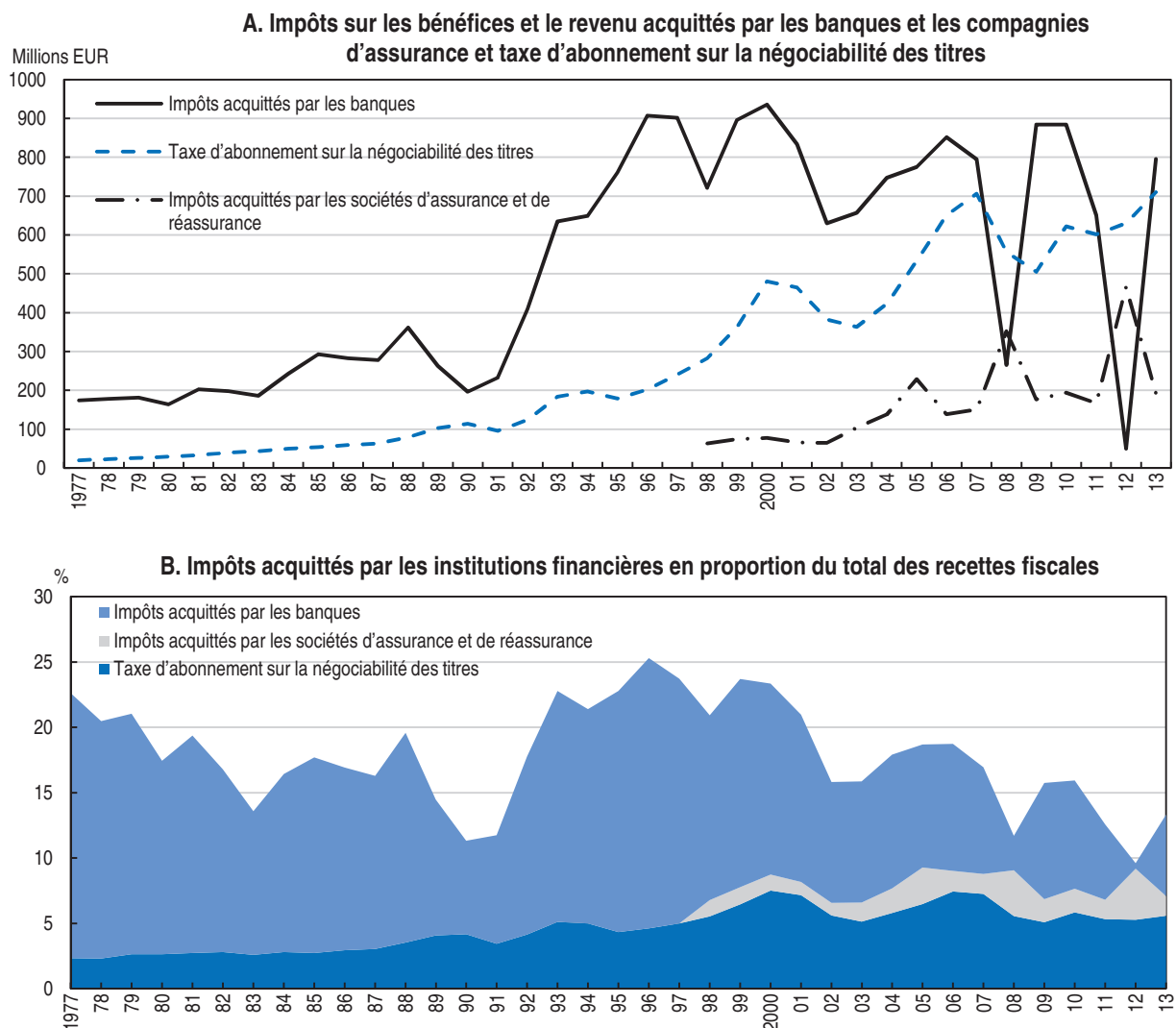
Cela étant, les travaux de l'OCDE montrent que malgré la réforme des retraites de 2013, les dépenses de l'administration publique liées au vieillissement de la population (pensions de retraite et dépenses liées aux soins de santé et aux soins de longue durée) pourrait augmenter d'environ 5.25 points de pourcentage entre aujourd'hui et 2030. Il s'agirait de la plus forte hausse des dépenses liées au vieillissement de tous les pays de l'OCDE. Les dépenses au titre des soins de santé représenteraient plus d'un quart de cette hausse, même si le scénario prévoit une certaine limitation des coûts (De la Maisonneuve et Oliveira-Martins, 2013). Tout élément amenant à douter de la viabilité de la situation budgétaire du Luxembourg et de son faible endettement constituerait un risque, au sens où le secteur financier, qui est de grande taille, dépend tout particulièrement de la confiance des marchés dans la stabilité financière et budgétaire du pays.

Ainsi, la réforme des retraites devrait être suivie d'autres mesures visant à repousser l'âge effectif d'ouverture des droits à pension, soit directement, soit indirectement par de nouvelles réductions des « compléments proportionnels » du système, qui servent à déterminer la fraction des retraites liée aux revenus. D'après des simulations effectuées pour le Luxembourg par Bouchet et al. (2014) à l'aide d'un modèle de chevauchement des générations, des mesures de ce type peuvent stimuler fortement le taux d'activité et avoir

ainsi des conséquences budgétaires positives très importantes. Ces mesures devraient être complétées par une réforme des soins de santé (voir l'*Étude économique du Luxembourg* de 2012, OCDE, 2012a). Le gouvernement travaille actuellement à une initiative destinée à améliorer l'efficacité du secteur hospitalier, qui constituerait un premier pas dans cette direction.

Des *Études* antérieures ont déjà souligné l'instabilité des recettes publiques au Luxembourg (OCDE, 2012a), qui tient à la volatilité des taxes sur le secteur financier (graphique 10, partie supérieure). La diversification intervenue ces dernières années dans le secteur financier pourrait réduire cette instabilité, car la part de l'impôt sur les bénéfices des banques dans le total des recettes fiscales a diminué, sur fond d'augmentation parallèle de la part de l'impôt sur les bénéfices des assurances et de la taxe d'abonnement, établie sur la négociabilité des titres (graphique 10, partie inférieure). Cette dernière s'est montrée moins fluctuante pendant la crise que l'impôt sur les bénéfices des banques.

Graphique 10. **Évolution des recettes fiscales du secteur financier**



Source : STATEC, Banque centrale du Luxembourg et CAA.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933199522>

La gestion des tensions budgétaires à moyen terme serait facilitée par l'adoption d'instruments de contrôle des dépenses plus efficaces. Le gouvernement a entrepris en 2014 de passer en revue toutes ses dépenses et le budget 2015 a été établi sur cette base. Cette opération pourrait servir de point de départ à la définition des priorités de dépenses futures. En effet, pour être efficace, un cadre de budgétisation à moyen terme nécessite de disposer d'informations sous-jacentes à partir desquelles les priorités budgétaires peuvent être définies. Or, aucun mécanisme permettant d'organiser de futures examens des dépenses n'a encore été mis en place au Luxembourg ; il conviendrait d'en établir un, comme recommandé dans *La procédure budgétaire au Luxembourg* (OCDE, 2012b). Le gouvernement devrait envisager d'introduire un plafond de dépenses pour les administrations publiques dans le cadre de budgétisation à moyen terme. Les dépenses ont augmenté de 6.7 % du PIB entre 2001 et 2013 et, comme d'autres pays, le Luxembourg a eu tendance à dépenser les recettes disponibles. Introduire un plafond de dépenses est l'une des manières de mettre un terme à une telle tendance. Le nouveau Conseil budgétaire pourrait être chargé d'évaluer dans quelle mesure les budgets parviennent à respecter les objectifs et les plafonds de dépenses à moyen terme.

Recommandations de politique macroéconomique

Principales recommandations

- Renforcer la planification budgétaire en introduisant un mécanisme d'examen des dépenses et en le liant au cadre de budgétisation à moyen terme. Envisager d'introduire un plafond de dépenses pour les administrations publiques.
- Continuer de participer activement aux négociations internationales sur une action concertée pour lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires des entreprises multinationales, notamment prendre des mesures pour empêcher la double non-imposition. Modifier si nécessaire la législation nationale.

Autre recommandation

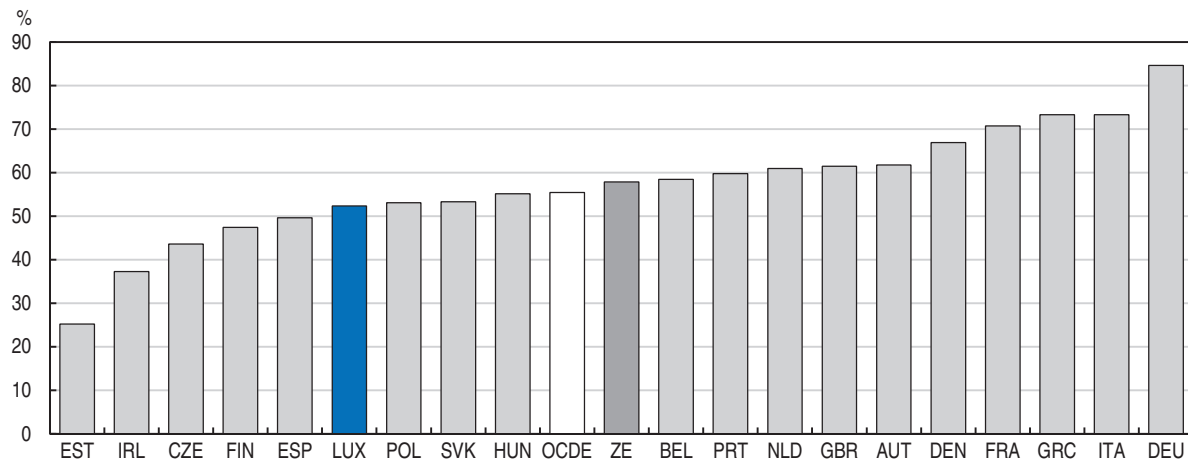
- Relever l'âge effectif d'ouverture des droits à la retraite, soit directement, soit indirectement par le biais de nouvelles réductions des « suppléments proportionnels » prévu par le système.
- Identifier les gains d'efficience possible dans le système de soins de santé.

Améliorer les performances et la résilience du secteur financier


La réussite de la diversification du secteur financier observée jusqu'ici reflète la compétitivité du Luxembourg en tant que centre financier et l'importance des flux de capitaux à la recherche d'un refuge après la crise. Par exemple, le niveau modeste du coefficient d'exploitation par rapport aux niveaux observés dans l'OCDE et dans la zone euro reflète le degré élevé de l'efficience technique des banques opérant au Luxembourg (graphique 11). L'application des critères de contestabilité du secteur bancaire révèle l'existence d'un certain pouvoir de marché qui paraît relativement faible (Samantas, 2013).

Cependant, le secteur est confronté à un certain nombre de défis. Le développement de la demande transnationale de crédit pourrait être moins vigoureux qu'il ne l'a été au cours des décennies passées. L'évolution de la réglementation des marchés de capitaux en

Graphique 11. Coefficient d'exploitation du secteur bancaire, 2011



Source : Banque Mondiale, indicateurs sur le développement financier dans le monde, version de Novembre 2013.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933199539>

Europe et la demande de transparence accrue renforcent la nécessité d'un nouvel ajustement des modèles économiques. Du fait des liens financiers internationaux étroits qui existent entre les banques luxembourgeoises d'une part et les banques étrangères et fonds de placement appartenant aux mêmes groupes d'autre part, des chocs extérieurs pourraient être transmis dans l'économie, même si le caractère modéré des risques interbancaires nationaux des établissements de crédit du Luxembourg limite la contagion interbancaire au niveau intérieur. Plus généralement, du fait de la concurrence internationale pour la fourniture de services financiers, déjà élevée et qui va s'intensifiant, le secteur financier luxembourgeois doit pouvoir compter sur une main-d'œuvre hautement qualifiée et des conditions-cadres propices à la stabilité s'il veut rester concurrentiel.

La transition vers une union bancaire dans l'Union européenne, notamment le Mécanisme de supervision unique (MSU) pour les grandes banques participantes, le Mécanisme de résolution unique (MRU) la définition de règles communes de supervision des banques et de résolution des faillites bancaires et le durcissement des exigences de fonds propres peuvent être positifs pour le Luxembourg au sens où ils contribuent à maîtriser les risques de contrepartie provenant du reste de l'UE. En particulier, des collèges d'autorités de surveillance auxquels participent les autorités nationales de surveillance servent à échanger des renseignements et à coordonner les principales missions au niveau transnational, et le MRU est chargé de planifier et de mettre en œuvre les opérations de résolution des groupes bancaires européens transnationaux. Les risques pesant sur la stabilité du secteur financier sont évalués par la Commission de surveillance du système financier (CSSF), en coopération avec la Banque centrale du Luxembourg (BCL). Il s'agit notamment de procéder régulièrement à des tests de résistance de la liquidité des banques. Le gouvernement prévoit d'instituer un Comité du risque systémique associant toutes les autorités intervenant dans la politique macroprudentielle : la CSSF, la BCL, le Commissariat aux assurances (CAA) et le ministère des Finances. Ce Comité aura pour principale mission d'identifier, d'évaluer et de suivre

les risques pesant sur la stabilité financière. Pour que cette coopération fonctionne, il est important de définir un cadre analytique qui tienne compte des liens financiers entre les banques et les autres acteurs des marchés de capitaux, notamment les fonds de placement. Par exemple, les fonds de placement représentaient environ 15 % des financements des banques à la fin de 2013. Si cette proportion est restée stable pendant la crise, ces fonds pourraient exercer un effet de contagion négatif sur les banques s'ils étaient confrontés à de graves difficultés.

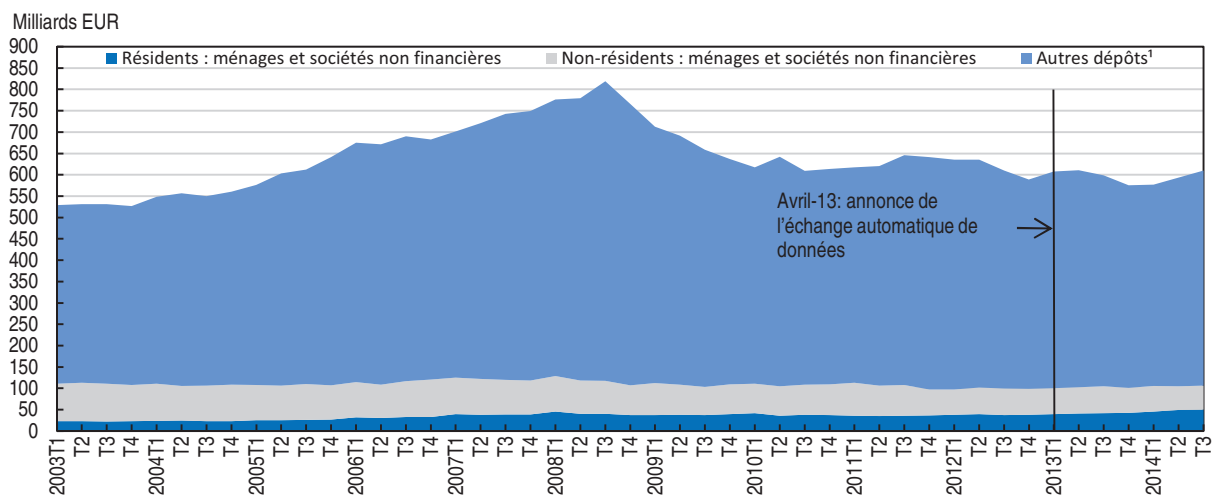
La crise a montré que pour les banques du Luxembourg, les risques peuvent trouver leur origine dans les groupes auxquels elles appartiennent (FMI, 2011). La CSSF a durci les critères à respecter pour s'engager dans des opérations intragroupe de grande ampleur, et cette mesure est la bienvenue. L'existence de liens capitalistiques entre des banques appartenant à des personnes morales diverses et situées dans des pays différents peut entraîner un certain degré de partage des risques, mais peut aussi compliquer la résolution des crises bancaires en cas de problème, en particulier pour les groupes bancaires ayant des entités situées en dehors de l'union bancaire européenne. Il est donc absolument essentiel que des plans de résolutions soient arrêtés et que des évaluations de la résolubilité soient entreprises pour que les banques importantes puissent faire l'objet d'une résolution efficace au niveau transnational.

Les résultats de l'examen complet des bilans des banques mené par la Banque centrale européenne, publiés en octobre 2014, ont montré que la capitalisation des grandes banques du Luxembourg était satisfaisante d'après les critères habituels de mesure des fonds propres par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques (BCE, 2014a). Il convient de saluer la mesure prise par les autorités luxembourgeoises, qui ont complètement introduit les ratios de solvabilité de Bâle III à compter de 2014 et qui ont fait usage de la discrétion que leur laisse la législation européenne pour imposer un volant de fonds propres de 2.5 % pour toutes les banques. Des projets de législation en cours d'examen prévoient une introduction complète, à titre anticipé, du volant de fonds propres contracycliques ainsi que des volants de sécurité pour les banques systémiques et à titre de protection contre le risque systémique. Il est important de maintenir des niveaux élevés de capitalisation et de normes macroprudentielles pour minimiser le risque systémique et conforter la confiance des investisseurs, conditions essentielles à une poursuite de la diversification du secteur financier.

L'examen au titre de la phase 2 mené par le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements financiers à des fins fiscales a montré que les pratiques du Luxembourg en matière de renseignements fiscaux n'étaient pas complètement conformes à la norme sur l'échange de renseignements sur demande. Certes, le cadre juridique et réglementaire permet de disposer d'informations sur les participations ainsi que d'informations comptables et bancaires, et le Luxembourg échange un volume considérable de renseignements dans les délais voulus. Toutefois, le pouvoir de collecter des informations et d'obtenir les renseignements demandés n'est pas utilisé dans toutes les circonstances. Afin d'améliorer son évaluation, le Luxembourg a fait savoir qu'il avait pris des mesures en réponse à toutes les recommandations formulées dans le rapport établi sur son compte par le Forum mondial. Par ailleurs, il s'est engagé à mettre en œuvre la nouvelle norme sur l'échange automatique de renseignements d'ici 2017 et comme 50 autres pays, il a signé l'accord multilatéral entre autorités compétentes.


Après l'annonce par le gouvernement, en avril 2013, de l'introduction de l'échange automatique de données, les dépôts bancaires de contreparties non financières sont restés stables (graphique 12). La diminution des dépôts de contreparties non financières non résidentes (notamment de ménages privés résidant dans des pays voisins) a été compensée par l'augmentation des dépôts de contreparties non financières résidentes. Les mesures restant à prendre pour améliorer la réglementation dans le domaine de la transparence fiscale devraient se concrétiser rapidement, ce qui devrait inciter davantage les banques à affiner encore leurs modèles économiques et, à moyen terme, bénéficier à l'ensemble du secteur financier luxembourgeois.

Graphique 12. **Dépôts confiés à des établissements de crédit au Luxembourg**



1. Catégories dans « Autres dépôts » : institutions de crédits, administrations publiques, autres intermédiaires et auxiliaires financiers, sociétés d'assurances et fonds de pension.

Source : Banque centrale du Luxembourg.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933199546>

Recommandations relatives au secteur financier

Principale recommandation

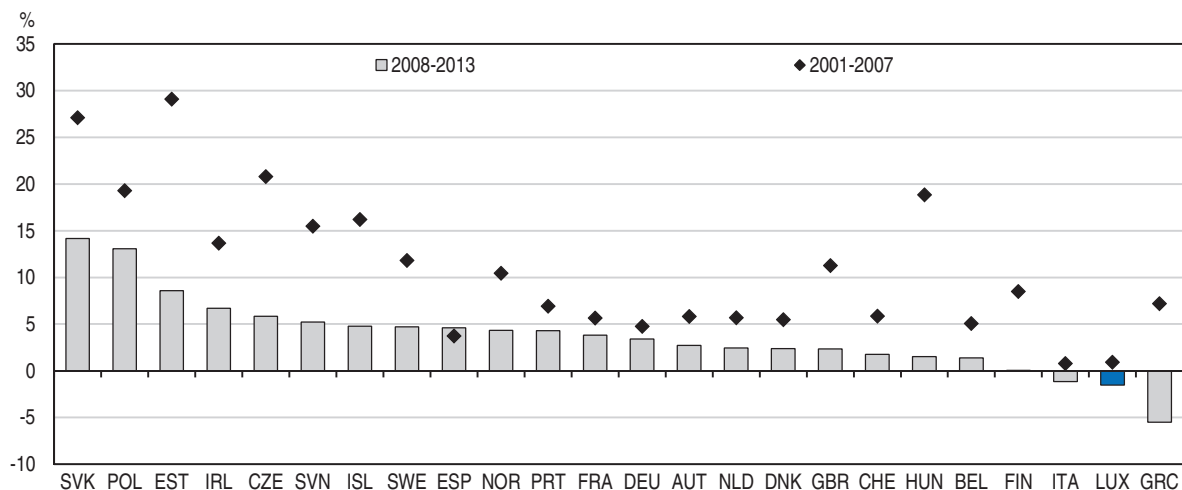
- Continuer à surveiller les risques liés aux marchés de capitaux et adopter une approche globale de l'évaluation du risque systémique tenant compte des liens financiers entre les banques et les intermédiaires financiers non bancaires, notamment les fonds de placement. Poursuivre les efforts pour élaborer des plans de résolution et procéder à des évaluations de la solvabilité de façon à ce que les banques importantes puissent faire l'objet d'une résolution transnationale efficace. À cette fin, continuer à coopérer avec les autorités chargées de la réglementation dans des pays n'appartenant pas à l'UE.

Encourager l'émergence d'industries novatrices

La croissance de la productivité et de la production potentielle marque le pas


S'il est particulièrement difficile de mesurer la productivité au Luxembourg en raison du rôle important joué par le secteur financier, il ressort des estimations de l'OCDE que la croissance de la productivité tendancielle est en baisse, voire négative (graphique 13). Les gains de productivité, mesurés par le PIB réel par salarié ou par heure travaillée sont parmi les plus faibles de la zone OCDE. En outre, le recul a été particulièrement marqué durant la crise.

Graphique 13. **Croissance de la productivité tendancielle, cumulée**



Note : Calculée sous la forme de taux de croissance entre le niveau initial et le niveau de fin de période.

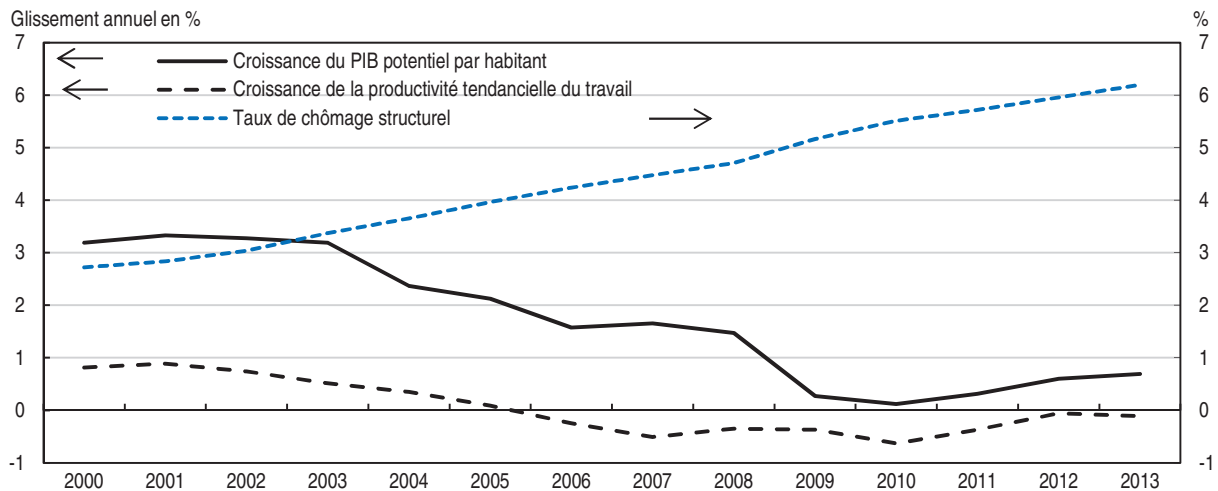
Source : Base de données du n° 96 des *Perspectives économiques* de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933199557>


La croissance de la production potentielle s'est aussi sensiblement ralentie d'après les dernières estimations de l'OCDE (graphique 14), en raison du fléchissement de la croissance de la productivité mais aussi de la forte progression du chômage structurel. Ces deux évolutions témoignent vraisemblablement des rigidités structurelles de l'économie en-dehors du secteur financier, qui freinent la mobilité des ressources, le développement du capital humain et la rénovation du capital. Le secteur financier florissant a sans doute aussi fait grimper le taux de change réel, entraînant une hausse des coûts dans le reste de l'économie et rendant le développement des autres secteurs plus difficile sous l'effet d'un mécanisme de type « mal néerlandais ».

La lenteur du redéploiement des ressources entre les secteurs pèse sur la croissance de la productivité

L'analyse de la variation des parts relatives, qui fait la distinction entre la croissance dans un secteur et la croissance résultant d'un déplacement de la production entre les secteurs, met en évidence le recul de la contribution à la productivité des facteurs traditionnels de croissance, comme les services financiers et les autres services aux entreprises. Entre le milieu des années 80 et le début de la crise, l'intermédiation financière, l'activité manufacturière, les transports, l'entreposage, les communications et

Graphique 14. **Chômage et productivité tendanciels**

Source : Base de données du n° 96 des *Perspectives économiques* de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933199569>

les services communautaires et sociaux ont été les principaux secteurs contribuant à la croissance globale de la productivité intrasectorielle (graphique 15, partie supérieure). L'intermédiation financière est le seul secteur à avoir enregistré de nouveaux gains de productivité au cours de la décennie qui a précédé la crise.

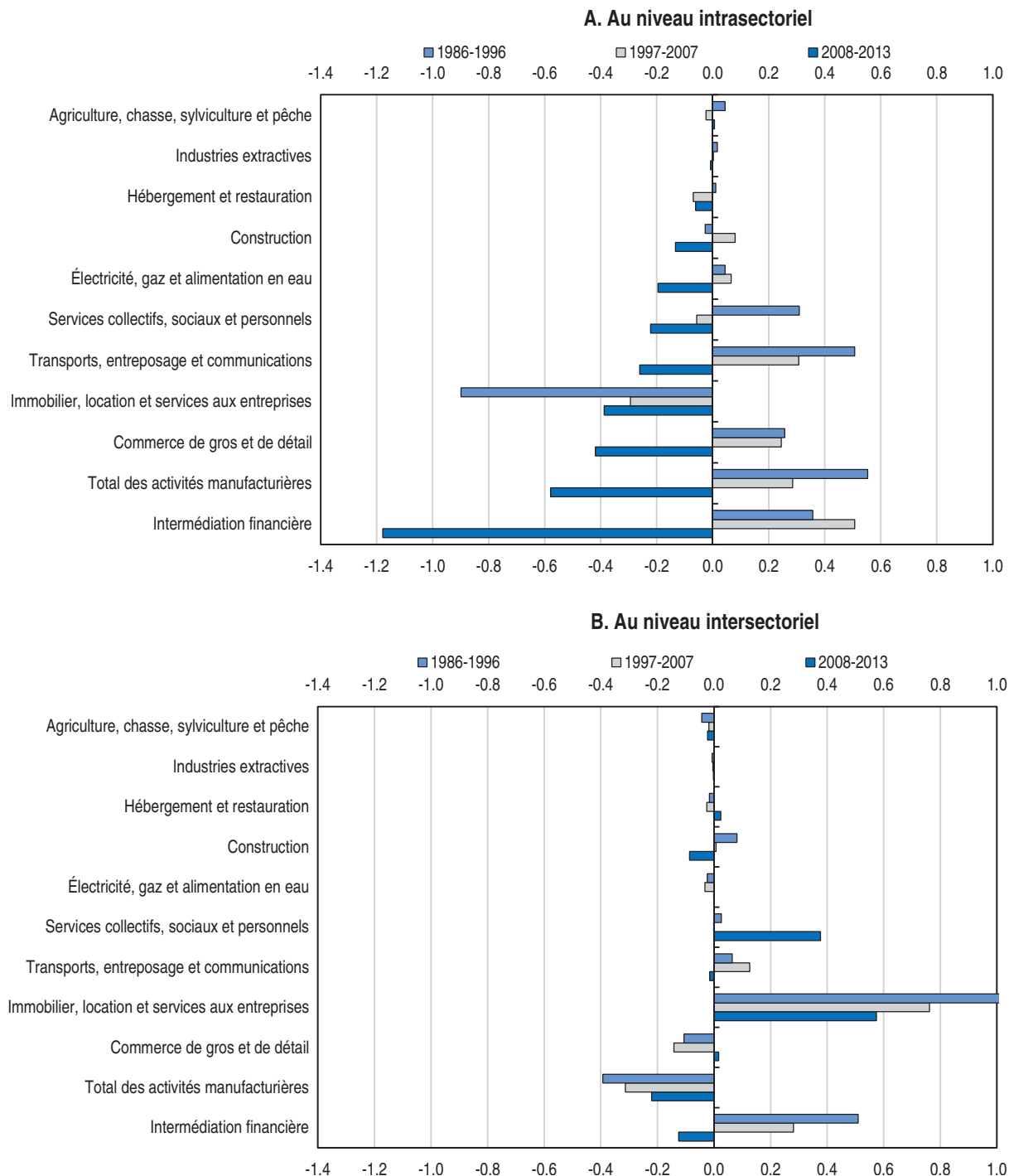
Le déplacement des ressources vers les secteurs à forte productivité - notamment l'immobilier, la location et les services aux entreprises et l'intermédiation financière - a représenté une part importante de la croissance globale de la productivité (graphique 15, partie inférieure). Cette incidence positive liée au redéploiement s'est sensiblement affaiblie après la crise et est devenue négative pour le secteur de l'intermédiation financière lorsque sa production a chuté. Pour maintenir et améliorer encore le haut niveau de vie dont jouit le Luxembourg, il convient de tirer pleinement parti des possibilités offertes par les réformes structurelles pour améliorer le redéploiement des ressources vers de nouvelles activités.

À l'avenir, le potentiel de croissance dépendra probablement des activités à haute valeur ajoutée

Pour des économies à revenu élevé, comme le Luxembourg, les activités à haute valeur ajoutée devraient revêtir une importance particulière car elles sont relativement bien rémunérées. Ces activités tendent à avoir une forte intensité de technologies et de connaissances. De fait, dans l'UE, la valeur ajoutée par salarié dans les activités manufacturières de haute technologie et dans les secteurs des services à forte intensité de connaissances (selon la classification de la Commission de l'UE) dépasse celle du reste de l'économie de quelque 25 % (tableau 2). En conséquence, la contestabilité des activités à haute valeur ajoutée est aussi moindre car les compétences requises sont plus difficiles à obtenir. En outre, étant donné la petite taille de son économie intérieure, le Luxembourg devra compter sur une forte intégration dans les chaînes de valeur mondiales, qui permet d'élargir la taille effective du marché et peut générer des retombées bénéfiques en termes de connaissances et de meilleures pratiques (OCDE, 2013a).

Graphique 15. **Analyse de la variation des parts relatives pour la croissance de la productivité du travail**

En points de pourcentage



Source : OCDE, base de données STAN.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933199576>

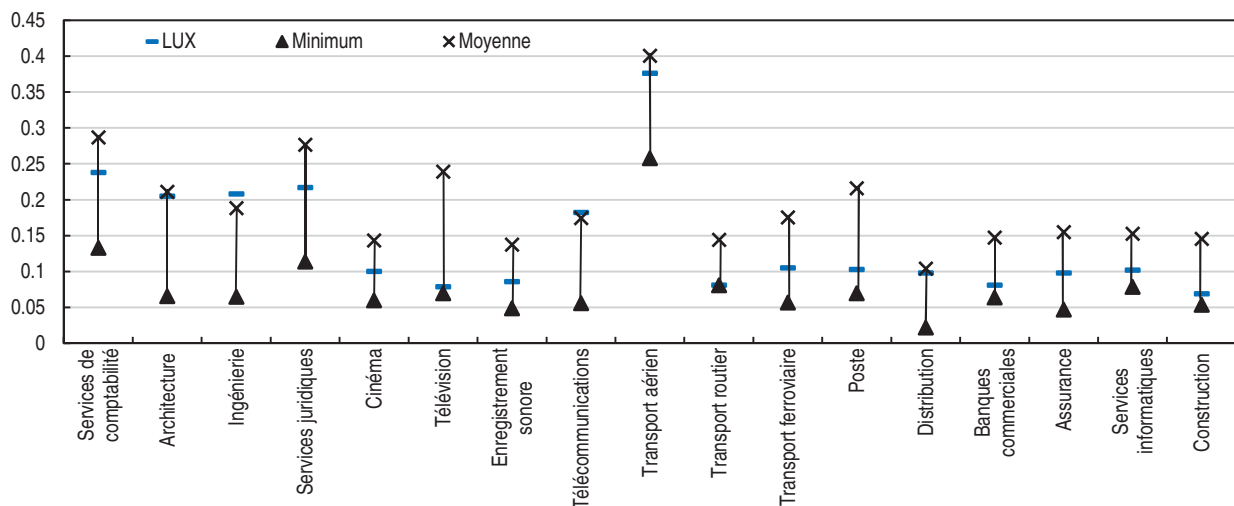
Tableau 2. **Activités manufacturières de haute technologie et secteur des services à forte intensité de connaissances**

NACE / codes :	Type d'activité
Industries manufacturières de haute et moyenne-haute technologie	
20	Fabrication de produits chimiques de base et d'autres produits chimiques
21	Fabrication de produits pharmaceutiques de base et de préparations pharmaceutiques
26	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques
27	Fabrication d'équipements électriques
28	Fabrication de machines et équipements n.c.a.
29	Fabrication de véhicules automobiles et fabrication de carrosseries et remorques
30	Fabrication d'autres matériels de transport
Services à forte intensité de connaissances	
50	Transports maritimes
51	Transports aériens
58	Édition
59-60	Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ; programmation et diffusion
61	Télécommunications
62-63	Programmation, conseil et autres activités informatiques
64	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
65	Assurance, réassurance et caisses de retraite, hors sécurité sociale obligatoire
66	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance
69-70	Activités juridiques et comptables ; activités des sièges sociaux ; conseil de gestion
71	Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques
72	Recherche-développement scientifique
73	Publicité et études de marché
74-75	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques ; activités vétérinaires
78	Activités liées à l'emploi
80	Enquêtes et sécurité
O	Administration publique et défense ; service de sécurité sociale obligatoire
P	Enseignement
Q	Santé humaine et action sociale
R	Arts, spectacles et activités récréatives


Note : Classement Eurostat, voir la définition de l'intensité technologique CITI révision 3, www.oecd.org/sti/ind/48350231.pdf.

Source : Eurostat, indicateurs des secteurs de haute technologie et services à haut niveau de savoir, annexe 3, http://ec.europa.eu/eurostat/cache/metadata/Annexes/htec_esms_an3.pdf.

Le Luxembourg est l'une des économies les plus ouvertes de l'OCDE pour ce qui est du commerce international de services. Sur la base de l'Indice de restrictivité des échanges de services (IRES) de l'OCDE, le pays se situe au-dessous de la moyenne de l'OCDE (ce qui correspond à une plus grande ouverture) dans 16 secteurs sur 17 (graphique 16). La part de la valeur ajoutée des services dans ses exportations totales dépasse 80 %, soit le pourcentage le plus élevé dans la zone OCDE. Dans le même ordre d'idée, l'intégration des services financiers dans les chaînes de valeur mondiales est la plus forte de la zone (graphique 17). Cependant, l'intégration est considérablement plus faible dans les autres secteurs à forte intensité de connaissances, comme les transports et les télécommunications, ce qui ouvre la voie à une amélioration de la productivité par une plus grande intégration dans les chaînes de valeur internationales des activités non financières à plus forte valeur ajoutée. L'intégration des services aux entreprises pourrait aussi être encore renforcée.

Graphique 16. **Indice de restrictivité des échanges de services (IRES) : Luxembourg**

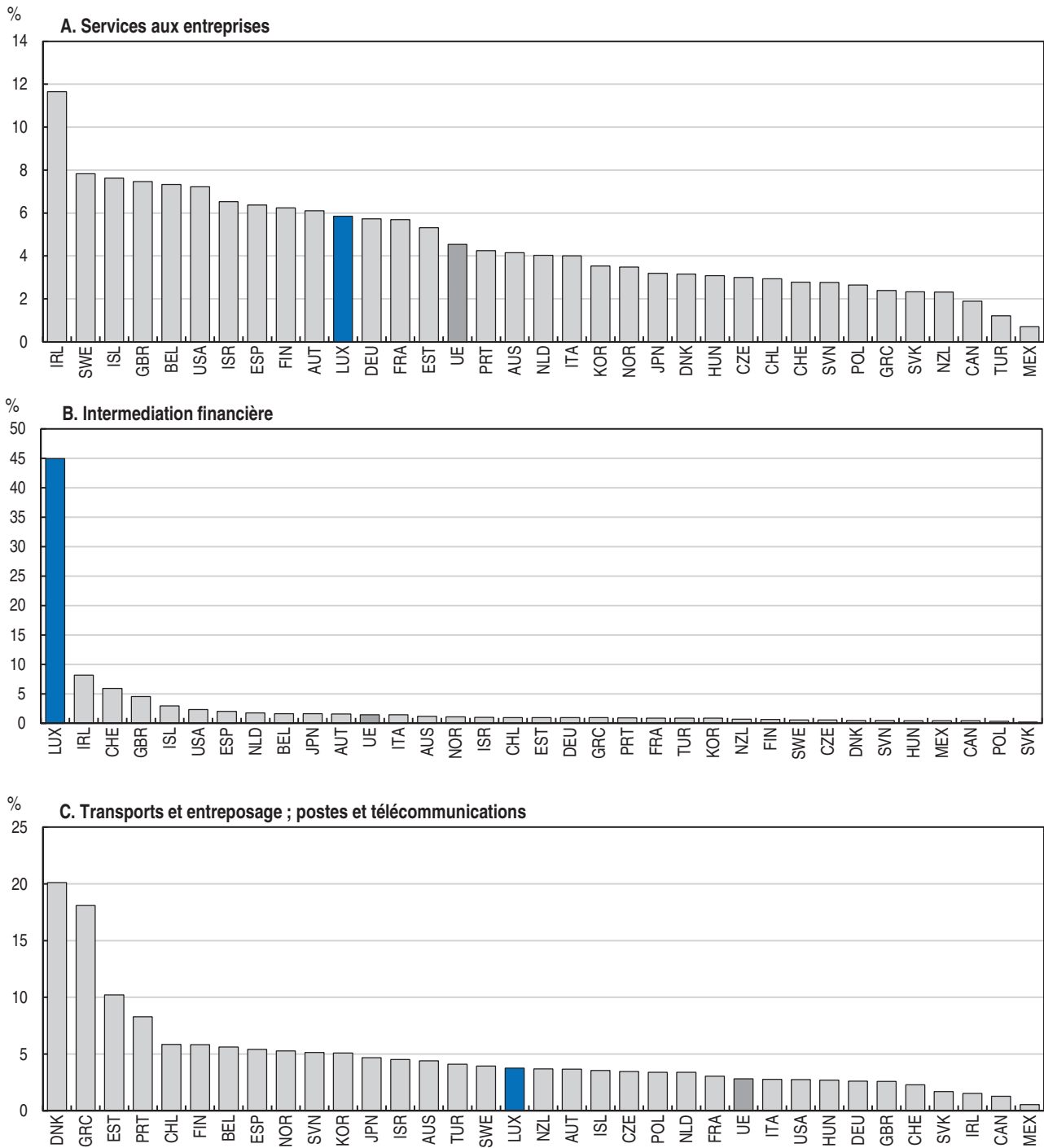
Note : L'IRES peut prendre une valeur de 0 à 1, la valeur 0 indiquant des échanges complètement ouverts, et la valeur 1, des échanges complètement fermés. Il est calculé sur la base des informations réglementaires nationales existantes contenues dans la base de données réglementaires de l'IRES. Pour plus d'informations, voir : www.oecd.org/tad/services-trade/services-trade-restrictiveness-index.htm.
 Source : Base de données IRES de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933199580>

Politiques visant à encourager les activités à haute valeur ajoutée de façon à accroître la productivité et la production potentielle


Dans les économies à revenu élevé, l'innovation et le capital intellectuel - actifs qui n'ont pas de représentation physique, comme l'informatique, la propriété intellectuelle et les compétences économiques - jouent un rôle de plus en plus important pour la productivité et la croissance. En pourcentage du PIB, l'investissement global dans le capital intellectuel est plus faible au Luxembourg que dans les autres pays de l'OCDE (graphique 18). Le pays se situe aussi au-dessous de la moyenne de l'OCDE pour ce qui est des dépenses des entreprises et des dépenses globales au titre de la recherche-développement (R-D) (graphique 19). Les dépenses des entreprises au titre de la R-D sont tombées de 1,4 % du PIB en 2007 à 1 % en 2012, ce qui a encore creusé l'écart par rapport à la moyenne de l'OCDE et de l'UE. En revanche, s'agissant des demandes d'enregistrement de marque, le Luxembourg se situe en tête des pays de l'OCDE (graphique 20).

La montée en puissance de l'investissement dans le capital intellectuel et de l'innovation des entreprises pourrait aider le Luxembourg à maintenir et à renforcer encore sa position dans les chaînes de valeur mondiales, à accroître sa productivité et à préserver son haut niveau de vie. Les politiques importantes pour l'innovation et le capital intellectuel sont celles liées à l'environnement des entreprises, aux marchés du travail, à l'éducation, au brevetage, à la législation sur les faillites, à l'accès au financement et à la concurrence. De fait, plusieurs de ces éléments sont cités par les entrepreneurs comme constituant des obstacles importants à l'exercice des affaires (graphique 21). Dernièrement, les mesures visant à favoriser la constitution de pôles de compétitivité ont aussi gagné du terrain auprès des décideurs. Le rôle de ces divers facteurs au Luxembourg est examiné plus en détail ci-après.

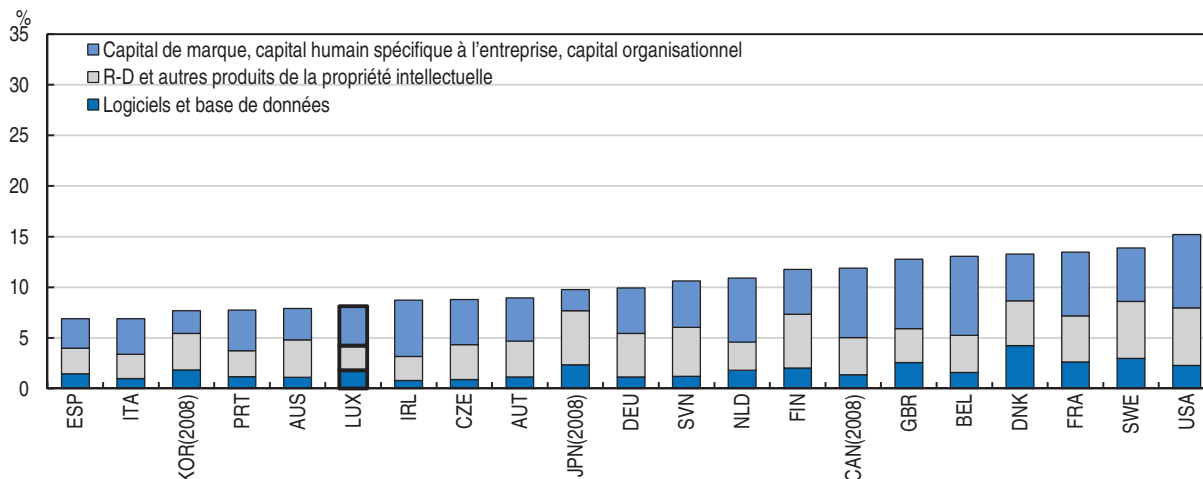
Graphique 17. **Comparaison internationale des indices de participation aux chaînes de valeur mondiales pour différents secteurs, 2009**

Note : La participation aux chaînes de valeur mondiales (CVM) est définie comme la somme de i) la part des intrants importés dans les exportations totales d'un pays et de ii) la part de ses exportations de biens et services utilisées comme intrants dans les exportations d'autres pays.

Source : Indicateurs de la participation aux chaînes de valeur mondiales de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933199592>

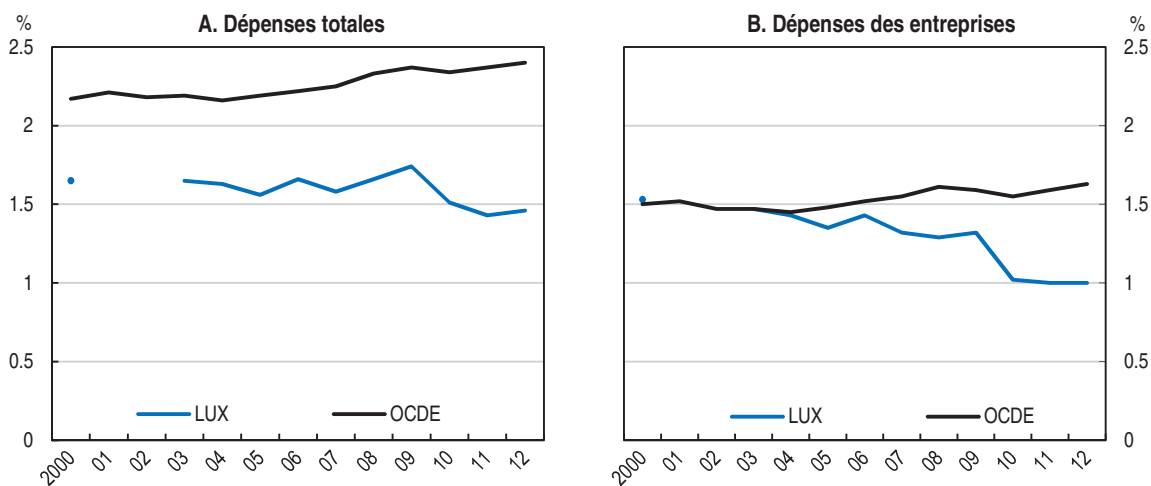
Graphique 18. Investissement dans le capital intellectuel, 2010
En pourcentage de la valeur ajoutée du secteur des entreprises



Source : CDE (2013), Science, technologie et industrie : Tableau de bord de l'OCDE.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933199601>

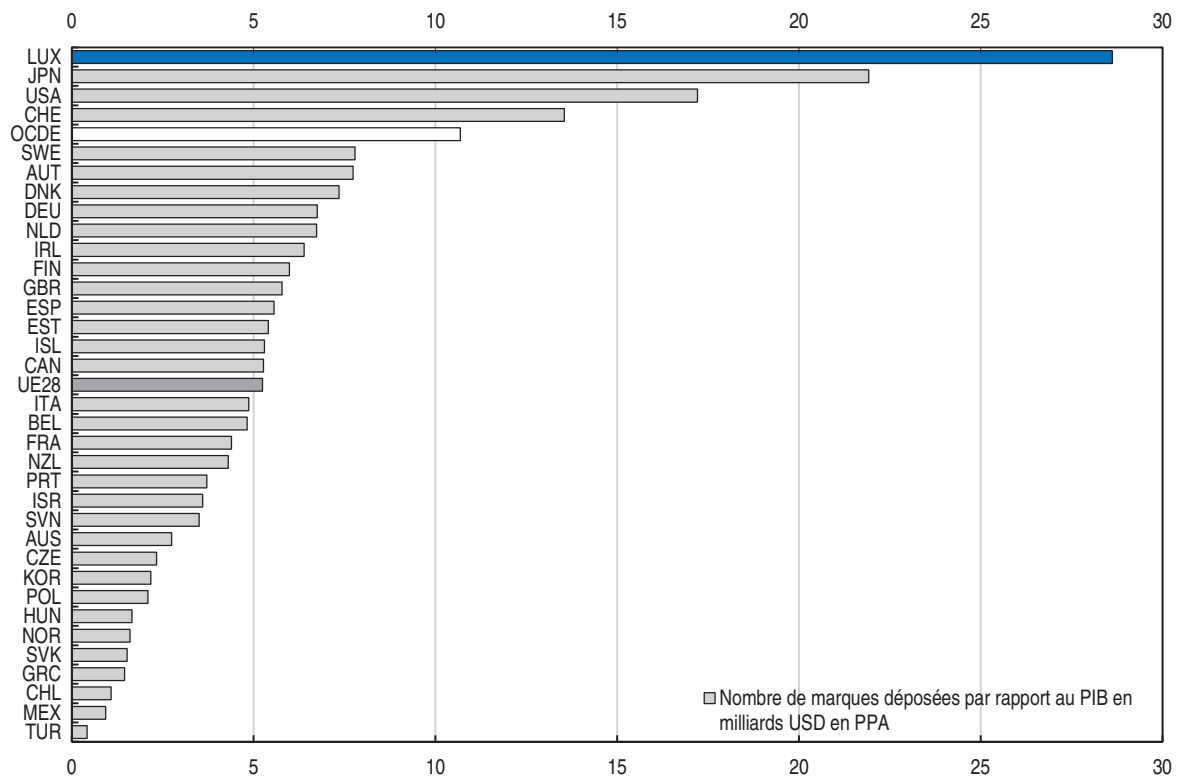
Graphique 19. Dépenses de recherche et développement
Dépenses intérieures brutes en pourcentage du PIB



Source : OCDE (2014), Principaux indicateurs de la science et de la technologie.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933199614>

Graphique 20. Demandes d'enregistrement de marque, moyenne 2009-11

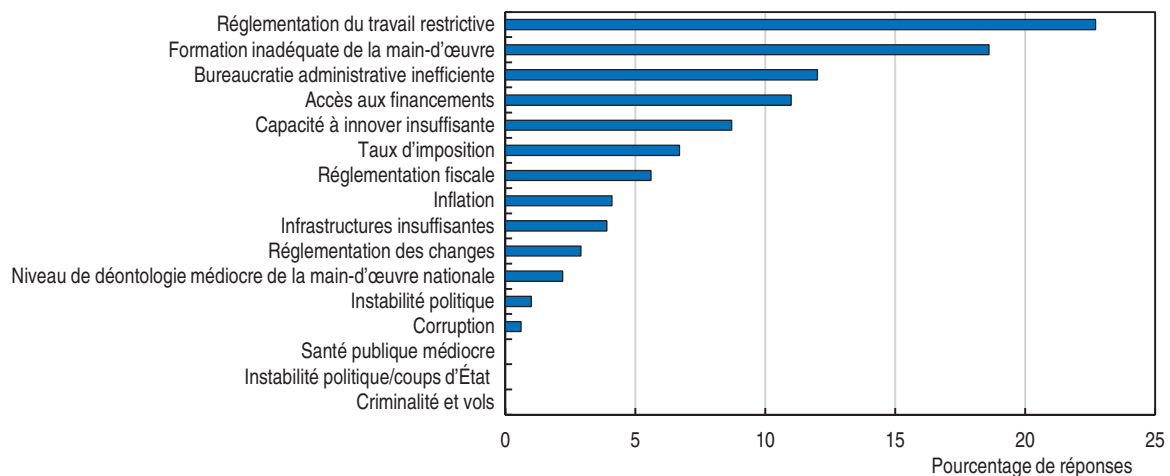


Enregistrement auprès du JPO (Japan Patent Office), de l'OHMI (Office de l'harmonisation dans le marché intérieur) et de l'USPTO (US Patents and Trademark Office).

Source : CDE (2013), Science, technologie et industrie : Tableau de bord de l'OCDE.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933199628>

Graphique 21. Luxembourg : Facteur considérés comme les plus problématiques pour l'exercice des affaires



Les personnes interrogées ont été invitées à choisir, dans la liste des éléments ci-dessus, les cinq posant le plus de problèmes pour l'exercice des affaires dans leur pays et à les classer par ordre décroissant de difficulté. Dans l'histogramme, les barres correspondent aux réponses pondérées en fonction des classements. Les personnes interrogées sont des cadres de PME et de grandes entreprises représentant tous les secteurs d'activité.

Source : Forum économique mondial, The Global Competitiveness Report 2014-2015, www.weforum.org/reports/global-competitiveness-report-2014-2015.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933199633>

Développer l'entrepreneuriat

Améliorer l'environnement des entreprises pour encourager l'innovation

L'entrepreneuriat et la productivité sont très influencés par l'environnement des entreprises. Il existe une forte relation négative entre la rigueur de la réglementation des marchés de produits (RMP) et la productivité, tant au niveau global (Bouis et al., 2011) qu'au niveau des entreprises et des secteurs (Aghion et al., 2004; Bourlès et al., 2010). En particulier, la diminution des obstacles à l'entrée accroît l'afflux de nouvelles idées en augmentant les taux de création d'entreprises, ce qui à son tour oblige les entreprises en place à innover.

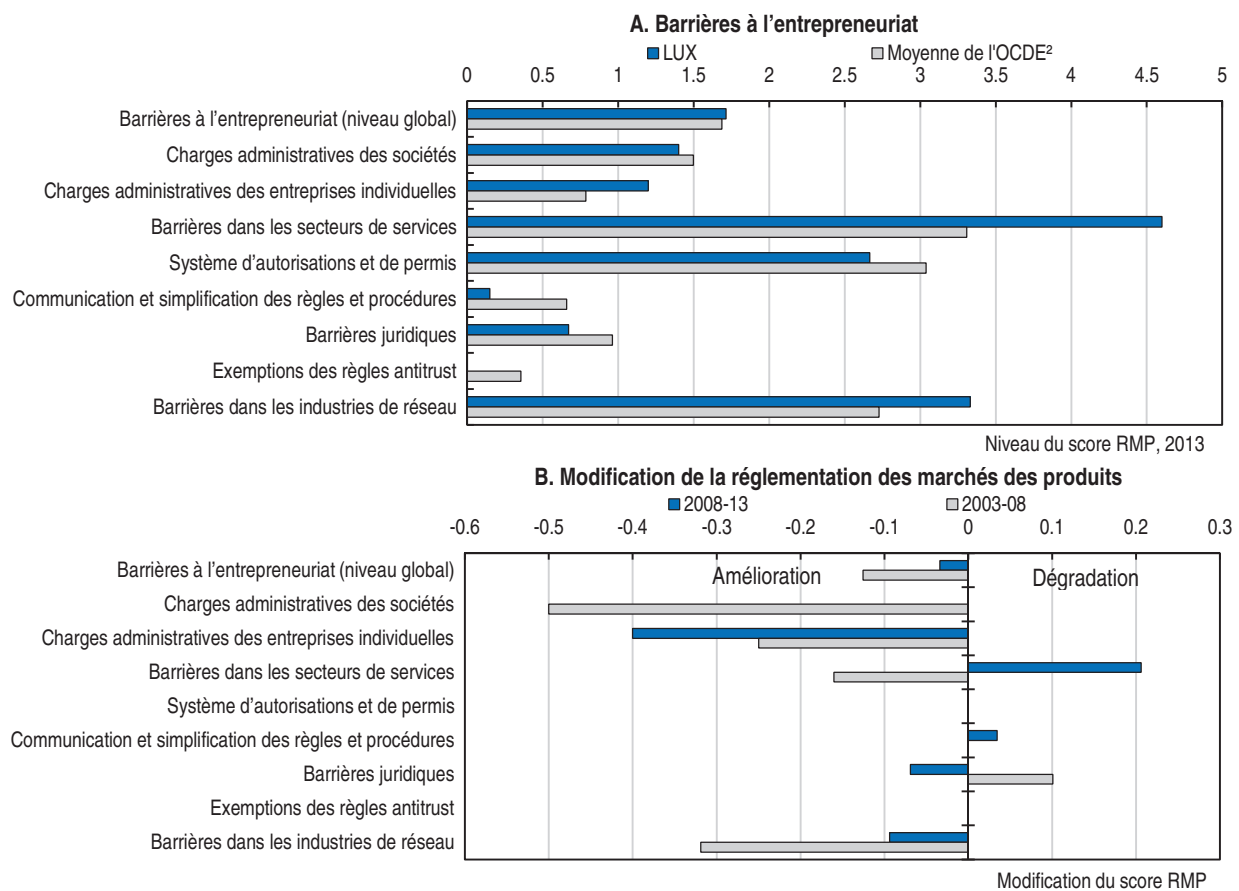
Globalement, les obstacles à l'entrepreneuriat ont diminué au Luxembourg entre 2003 et 2013, mais restent plus élevés que ceux observés dans les pays appliquant les meilleures pratiques (graphique 22). Les charges administratives pesant sur les entreprises individuelles et les obstacles à l'entrée dans les secteurs de réseaux ont reculé, mais, dans le secteur des services, les conditions de fonctionnement des entreprises sont devenues plus restrictives en raison d'une réglementation plus stricte des autorisations dans le commerce de détail. Peu de progrès ont été réalisés pour rendre la réglementation des services professionnels, comme l'architecture, l'ingénierie, la comptabilité et les services juridiques, plus favorable à la concurrence. Il existe dans ces secteurs des obstacles à l'entrée relativement élevés en comparaison internationale, comme les exigences en matière de qualifications et la période de pratique obligatoire. Cependant, l'Autorité de la concurrence a été en mesure d'abolir les barèmes de rémunération recommandés publiés par plusieurs associations professionnelles, comme les architectes et les coordinateurs de santé et de sécurité.

Les obstacles à l'entrepreneuriat dans les industries de réseau restent relativement élevés. L'État gardant la pleine propriété des principaux opérateurs des réseaux de télécommunications (*Luxconnect* et *Enterprise des Postes et Télécommunications*), ceux-ci ne sont pas ouverts à l'investissement d'entreprises privées. L'ouverture du secteur à la participation étrangère pourrait conduire à une augmentation des investissements, bien que les résultats ne soient pas certains et dépendent des rendements escomptés. Les autorités devraient envisager d'ouvrir le secteur des télécommunications à l'investissement et à la participation au capital du secteur privé.


Les politiques favorisant la concentration d'entreprises pourraient favoriser l'innovation et la croissance de la productivité

Le bien-fondé des politiques publiques encourageant la tendance des entreprises actives dans des secteurs d'activité apparentés à se concentrer géographiquement repose sur l'idée que des pôles (« clusters ») régionaux sont sans doute mieux à même d'internaliser les effets externes, encourageant ainsi l'innovation et la croissance de la productivité (Beaudry et Breschi, 2000). La concentration pourrait aussi aider les entreprises à attirer des travailleurs ayant des caractéristiques qui conviennent mieux à leurs projets.

Les autorités soutiennent la formation de pôles d'entreprises dans les secteurs qu'elles jugent prometteurs pour le Luxembourg. À l'heure actuelle, l'initiative concerne les secteurs suivants : l'éco-innovation ; les soins de santé et les biotechnologies ; les technologies de l'information et des communications ; les technologies des matériaux ; les technologies spatiales ; les pièces détachées automobiles ; la logistique et les transports

Graphique 22. **Réglementation des marchés de produits : barrières à l'entrepreneuriat¹**

1. Tous les indices au-dessous de la première ligne sont des sous-indices de l'indice « Barrières à l'entrepreneuriat ».
 2. Moyenne simple des pays de l'OCDE, données de 2013. Les dernières données concernant les États-Unis portent sur 2008.
- Source : Base de données de l'OCDE sur la réglementation des marchés des produits, édition 2013.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933199649>

maritimes (encadré 1). Ces secteurs correspondent à la classification habituelle des activités à haute valeur ajoutée (tableau 2). Cependant, il importe de s'assurer que l'approche reste flexible pour répondre aux nouveaux besoins et éviter de nuire aux entreprises des secteurs qui ne sont pas couverts par l'initiative. L'expérience d'autres pays amène à penser qu'un cadre réglementaire favorable est important au succès des pôles de compétitivité (OCDE/DSTI, 2014). Sont visées notamment une réglementation globale des marchés de produits favorable à la concurrence pour encourager le redéploiement des ressources ; une réglementation des marchés du travail qui accroît l'emploi et encourage une meilleure adéquation des travailleurs et des emplois ; et des politiques qui améliorent les compétences. Les réglementations sectorielles peuvent aussi jouer un rôle. Par exemple, le prochain rapport consacré par l'OCDE aux politiques d'innovation au Luxembourg constate que l'adaptation du cadre juridique régulant l'activité dans le secteur de la biosanté est indispensable pour que le pôle d'entreprises concerné puisse obtenir les résultats souhaités (OCDE, 2015a, à paraître).

Des études sur les politiques à l'égard des pôles d'entreprises suggèrent aussi que pour réussir, ces derniers doivent s'appuyer sur des points forts existants. Les politiques qui ne tiennent pas compte des avantages comparatifs peuvent entraîner des coûts économiques

et des risques élevés (OCDE/DSTI, 2014). Il existe un risque que le soutien apporté aux pôles d'entreprises profite à des entreprises déjà dépassées au lieu de favoriser les plus performantes (Hospers et al., 2008). Plusieurs évaluations des politiques en faveur des pôles d'entreprises dans les pays de l'OCDE n'ont fait ressortir aucun effet positif sur l'emploi, les exportations, les ventes, les brevets ou la productivité de la R-D (Martin et al, 2011; Bellego et Dortet-Bernadet, 2013 ; Nishimura et Okamuro, 2011). D'autres ont permis de relever des effets positifs modestes comme un léger redressement de la proportion d'entreprises à forte intensité de connaissance dans les localités concernées, qui a toutefois stagné sur la durée (Viladecans-Marsal et Arauzo-Carod, 2012), et une probabilité légèrement plus élevée que les entreprises d'un secteur-cible soient innovantes (Falck et al, 2010). Par ailleurs, une évaluation fondée sur des entretiens et des rapports établis par les intéressés eux-mêmes montre que les politiques relatives aux pôles d'entreprises peuvent favoriser la collaboration entre entreprises et l'établissement de contacts professionnels (Engel et al., 2012 ; Uyarra et Ramlogan, 2012).

Les autorités ont réalisé d'importants investissements d'infrastructure pour soutenir les activités des pôles d'entreprises. Le Luxembourg dispose désormais de l'un des parcs de centres d'hébergement les plus modernes en Europe, avec 19 centres de données en fonctionnement qui répondent aux critères les plus exigeants en matière de sécurité, de disponibilité et d'environnement. Pour le pôle d'entreprises spécialisées dans la biomédecine, d'importantes infrastructures de recherche ont été mises en place. Le prochain examen des politiques d'innovation consacré par l'OCDE au Luxembourg (OCDE, 2015a) souligne que la qualité des recherches en matière de biosanté s'est récemment améliorée, en grande partie grâce à la coopération internationale. Cet examen met en outre en évidence la nécessité de revoir les aspects du cadre réglementaire qui intéressent les recherches en biomédecine et signale plusieurs autres problèmes pouvant faire obstacle aux innovations dans le domaine de la santé, comme une base industrielle relativement déficiente et l'absence d'interactions entre les chercheurs, les entreprises et les cliniciens.

Pour améliorer l'efficacité des politiques en matière de pôles de compétitivité, il faudrait accorder un rang élevé de priorité à la réalisation d'évaluations axées sur les résultats afin de s'assurer que les investissements coûteux dans les infrastructures atteignent bien leur objectif. Les autorités mettent actuellement en place une base de données complète regroupant les principales caractéristiques des entreprises concernées. Il s'agit là d'une étape importante vers l'évaluation efficace de l'action menée. Pour le financement des projets, il devrait être fait davantage appel à des ressources privées, car les entreprises membres des pôles tirent avantage des mesures d'incitation mises en œuvre par l'État. En outre, toute évaluation devrait aller de pair avec une étude des ajustements à apporter aux paramètres de la politique réglementaire. Il faut aussi s'employer à générer des synergies par le biais d'initiatives transfrontalières. Pour accroître l'innovation, les pôles de compétitivité doivent également rester inclusifs, grâce à une coordination publique impartiale, et adaptables grâce à des interactions efficaces entre les entreprises et les institutions de recherche. Une analyse adaptée des déficiences du marché auxquelles ces initiatives cherchent à remédier devrait faire partie intégrante de la formulation des politiques.

Encadré 1. **L'initiative en faveur des pôles de compétitivité**

En 2002, les autorités ont lancé une initiative en faveur des pôles de compétitivité, qui sous sa forme actuelle, a les objectifs suivants :

- Encourager la communication et l'échange de connaissances et de savoir entre les membres des pôles et les réseaux d'innovation.
- Stimuler le développement et la mise en œuvre de projets en collaboration aux niveaux national, européen et international.
- Accroître la visibilité de l'excellence technologique et du potentiel d'innovation des membres des pôles et des réseaux d'innovation.
- Encourager l'adoption de nouvelles technologies et l'identification de nouveaux créneaux.

L'objectif est de créer 3 000 nouveaux emplois et de contribuer à l'établissement de 300 nouvelles entreprises d'ici à 2020.

La majeure partie des pôles ont à leur tête un président venant du secteur privé, qui bénéficie du concours d'un vice-président issu de la recherche publique. Des administrateurs désignés sont chargés de la gestion organisationnelle au jour le jour.

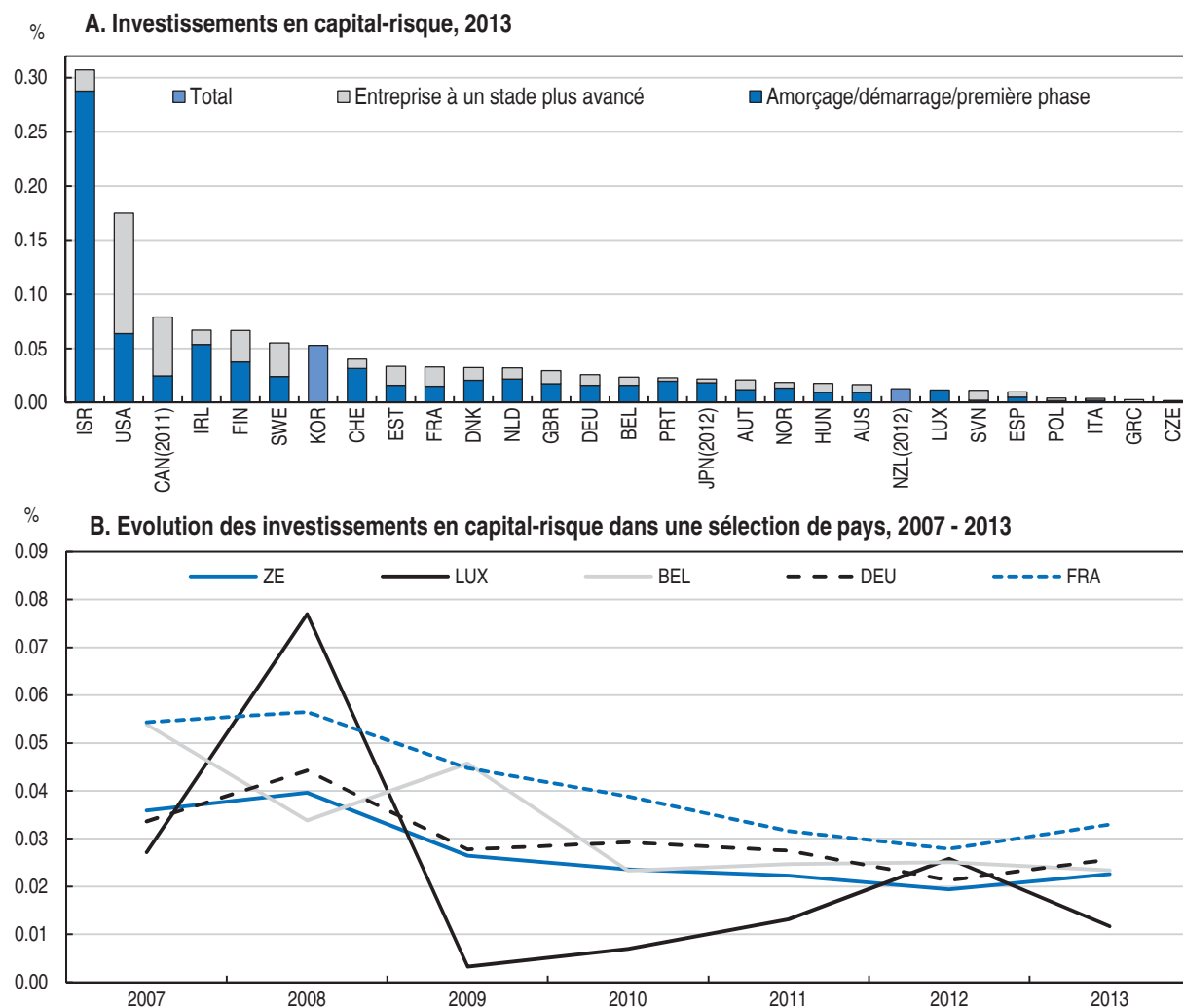
Les financements en fonds propres des jeunes pousses sont médiocres

L'investissement dans le capital-risque et dans les jeunes pousses est faible au Luxembourg en comparaison internationale, même si les financements évoluent fortement au fil du temps (graphique 23). Les autorités encouragent l'offre de capital-risque au moyen de deux fonds publics d'investissement établis en 2012. Ces fonds visent à investir dans les petites et moyennes entreprises novatrices en phase de développement, dans les secteurs soutenus par l'initiative gouvernementale en faveur des pôles de compétitivité (comme les TIC et les technologies propres). D'autres programmes de soutien existent pour financer l'innovation, et les redevances et plus-values tirées de la plupart des types de propriété intellectuelle sont dans une certaine mesure fiscalement déductibles. Des recherches menées par l'OCDE montrent que les incitations fiscales à la R-D bénéficient aux entreprises en place, aux dépens des entrants, ce qui indique que le soutien direct est mieux adapté aux jeunes entreprises de petite taille qui ont des difficultés à accéder aux financements (Westmore, 2013 ; Jaumotte et Pain, 2005).


Ces initiatives n'ont cependant pas encore permis de stimuler suffisamment le capital-risque. Les programmes de financement doivent être soigneusement évalués pour déterminer leur efficacité dans la réalisation de leurs objectifs et ajustés périodiquement au besoin.

La collaboration avec d'autres entreprises, des universités et des organismes de recherche peut favoriser l'activité d'innovation de PME, qui ne disposeraient autrement que de ressources plus limitées pour la R-D. Les PME novatrices au Luxembourg tirent activement parti de la collaboration internationale en matière de dépôts de marques et de brevets et participent à des programmes conjoints de commercialisation et de distribution (graphique 24, partie A). La collaboration des entreprises avec les institutions publiques de recherche a été relativement peu soutenue (graphique 24, partie B), mais a progressé ces dernières années à mesure que la gouvernance de ces institutions a été rationalisée (OCDE, 2015a). Des possibilités existent d'améliorer encore la performance des centres

Graphique 23. Investissements en capital-risque en pourcentage du PIB



Source : Regards sur l'entrepreneuriat 2014, OCDE ; European Private Equity and Venture Capital Association.

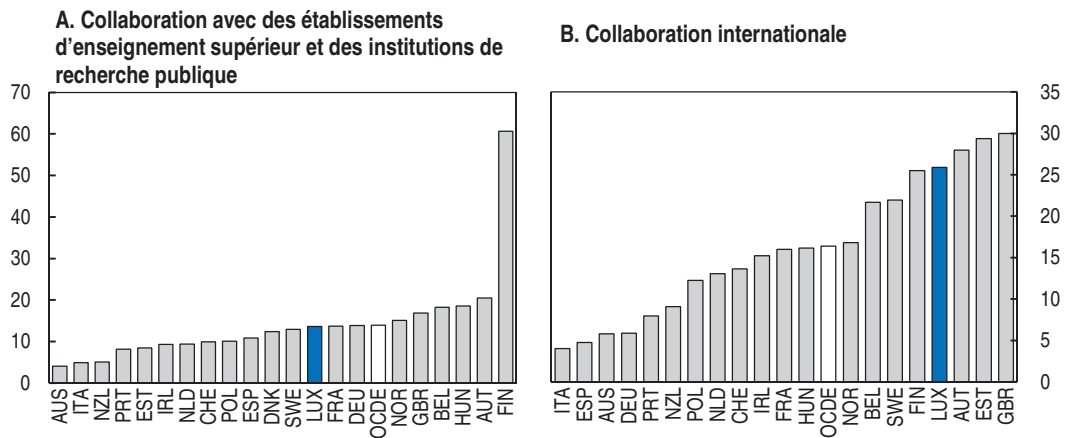
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933199655>

publics de recherche, comme cela est indiqué dans le prochain rapport de l'OCDE sur les politiques d'innovation au Luxembourg, notamment en encourageant le renforcement de la coopération des centres de recherche avec l'Université du Luxembourg et des établissements de recherche à l'étranger, en même temps que de nouvelles fusions entre ces centres, et en tirant parti du processus de fusions pour développer la coopération avec les institutions internationales (OCDE, 2015a).

Améliorer la qualité du capital humain

Au Luxembourg, le niveau de formation de la population est élevé : la proportion des adultes d'âge actif diplômés de l'enseignement supérieur est beaucoup plus importante que la moyenne de l'OCDE (graphique 25), et elle ne cesse de croître. Cette tendance, qui s'inscrit en ligne avec celles observées dans de nombreux pays de l'OCDE, devrait permettre au Luxembourg de développer son vivier de travailleurs qualifiés.

Graphique 24. **Collaboration des PME aux fins de l'innovation**
 Pourcentage d'entreprises innovantes sur le plan des produits et/ou des procédés, 2008-10¹

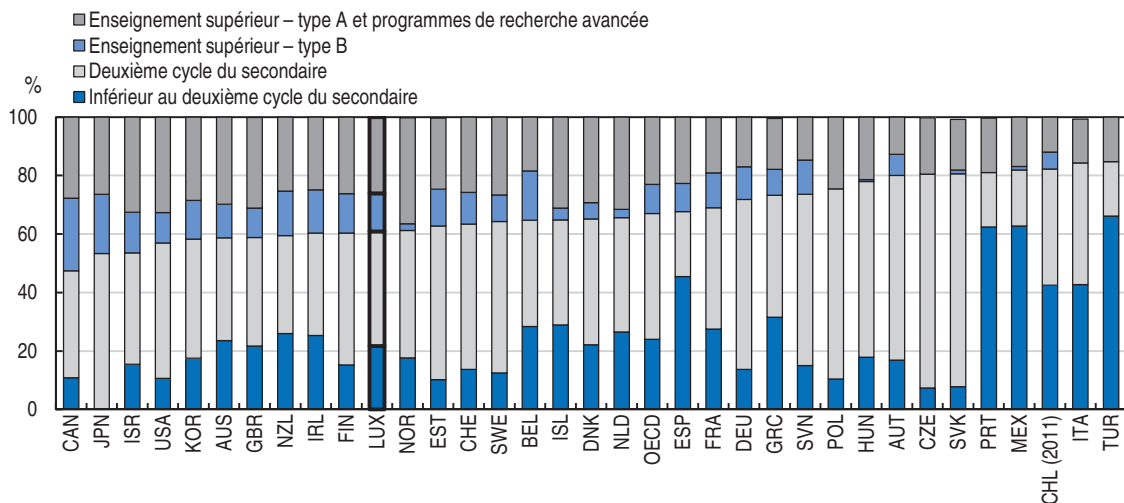


1. 2011 pour l'Australie, 2006-08 pour l'Irlande, 2009-10 pour la Nouvelle-Zélande et 2009-11 pour la Suisse. PME : petites et moyennes entreprises. L'agrégat OCDE couvre 30 pays dans la partie A et 28 dans la partie B.

Source : OCDE (2013), Science, technologie et industrie : Tableau de bord de l'OCDE.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933199661>

Graphique 25. **Niveau d'études des 25-64 ans, 2012**



Source : OCDE (2014), Regards sur l'éducation.

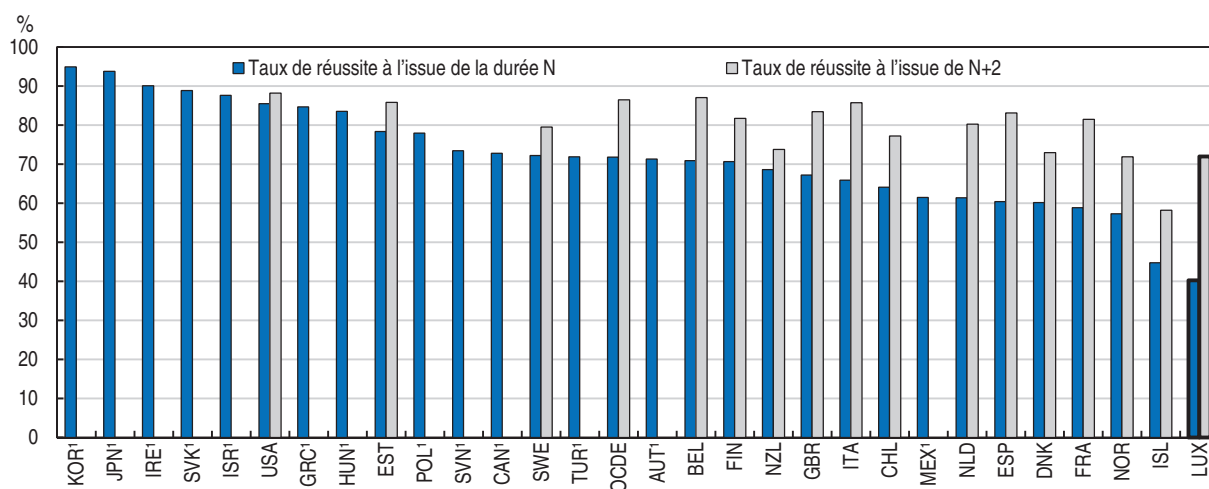
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933199672>

Si l'enseignement secondaire a aussi de nombreux atouts, les évaluations PISA réalisées auprès des élèves de 15 ans montrent des résultats légèrement inférieurs à la moyenne de l'OCDE à la fois en mathématiques, en compréhension de l'écrit et en sciences (OCDE, 2014a). Les effectifs en classe sont peu nombreux et le corps enseignant est le plus jeune de l'ensemble de la zone OCDE. Par ailleurs, le salaire par élève perçu par les enseignants (mesuré en parités de pouvoir d'achat) est le plus élevé de tous les pays de l'OCDE.

Néanmoins, par comparaison avec les autres pays de l'OCDE, c'est au Luxembourg que la proportion d'élèves qui ont besoin de deux années supplémentaires pour terminer le deuxième cycle du secondaire est la plus élevée, dans la mesure où le redoublement d'une ou deux années de scolarité est très fréquent (graphique 26). Or, cette pratique est coûteuse et des études ont montré que le redoublement est en grande partie inutile pour améliorer les résultats scolaires (OCDE, 2012c). Pour le faire reculer, il est possible de mettre en place un soutien supplémentaire pour pallier aux difficultés d'apprentissage et de recourir davantage à des techniques d'enseignement spécifiques. Par ailleurs, le taux de réussite dans les filières professionnelles (du deuxième cycle du secondaire) est à peine supérieur à 60 % (OCDE, 2014b). Même s'il est possible que certains jeunes ayant abandonné l'école reprennent ensuite leurs études et obtiennent des diplômes, la période très propice comprise entre 15 et 20 aura été perdue (OCDE, 2010a).

Graphique 26. **Taux de réussite dans le deuxième cycle du secondaire, 2012**

(N : durée théorique des programmes)




Note : Veuillez consulter l'annexe 3 pour des informations détaillées relatives à cet indicateur, y compris au sujet des méthodes utilisées, des programmes inclus/exclus, de l'année d'inscription, etc.

1. Aucune information sur N+2.

2. Les pays sont classés par ordre décroissant du taux de réussite dans le deuxième cycle du secondaire.

Source : OCDE (2014), *Regards sur l'éducation*, tableau A2.4. Voir l'annexe 3 pour les notes (www.oecd.org/edu/eag.htm).

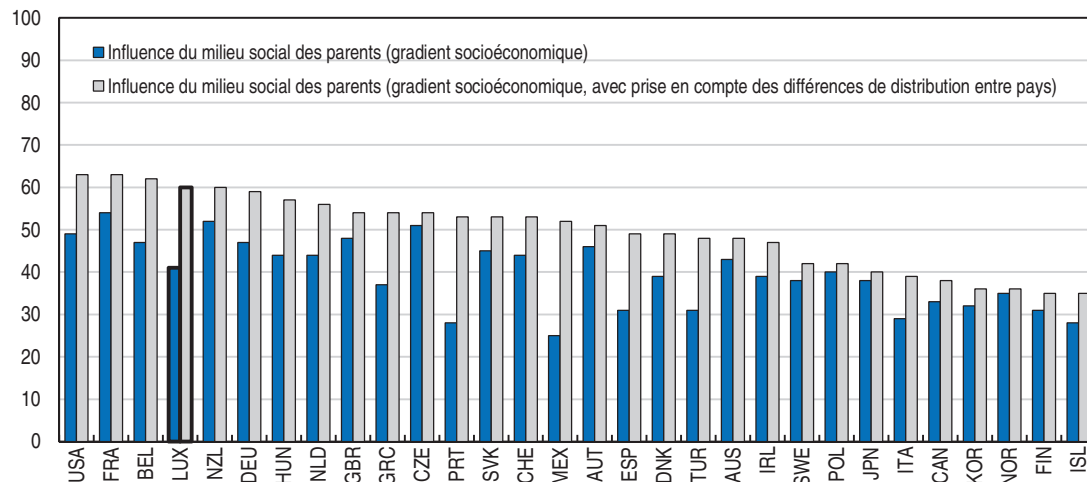
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933199680>

Les élèves issus de l'immigration ont de moins bons résultats et leur réussite est fortement influencée par le niveau d'études de leurs parents (graphique 27). Le gouvernement a proposé des mesures visant à améliorer les résultats scolaires des catégories de population vulnérables et à leur garantir une plus grande égalité des chances. Un programme gratuit d'accueil des enfants de moins de trois ans entrera en vigueur en septembre 2016. Il pourra contribuer à améliorer la maîtrise des trois langues officielles utilisées en classe, et, partant, à relever le niveau scolaire des groupes vulnérables. Il ressort des travaux de l'OCDE que l'EAJE (éducation et accueil des jeunes enfants) améliore l'apprentissage et jette les bases de la formation tout au long de la vie, mais ses avantages sont déterminés par la qualité des services fournis (OCDE, 2012d). Par ailleurs, mi-2014, une réforme du système d'aide financière aux études a eu pour effet d'abaisser le montant

annuel versé à tous les élèves indépendamment de leur milieu social, et d'assujettir les financements complémentaires à des critères d'éligibilité et de ressources. Le nouveau système est davantage axé sur les élèves issus de milieux défavorisés.

Graphique 27. **Influence du milieu social des parents sur les résultats des élèves dans l'enseignement secondaire¹**


Écarts dans les notes obtenues
aux tests PISA



Note : Régression des résultats des élèves au test de science du PISA par rapport à leur indice PISA de statut économique, social et culturel, un indicateur général du milieu socioéconomique familial. Régressions pays par pays calculées selon la méthode des moindres carrés, pondérées par la probabilité d'inclusion des élèves dans l'échantillon. Erreurs types corrigées pour tenir compte de la concentration au niveau de l'établissement scolaire.

1. Le gradient socioéconomique représente la variation du score PISA en sciences, due à une amélioration d'un écart-type international de l'indice PISA du statut socioéconomique des élèves. Le gradient socioéconomique, corrigé des différences de distribution entre pays, correspond à la variation du score PISA en sciences due à l'amélioration de la variation nationale interquartile de l'indice PISA du statut socioéconomique des élèves. Il faut noter que l'enquête PISA 2006, sur laquelle se fondent ces résultats, était axée sur les compétences en sciences.

Source : Causa et Chapuis (2009).

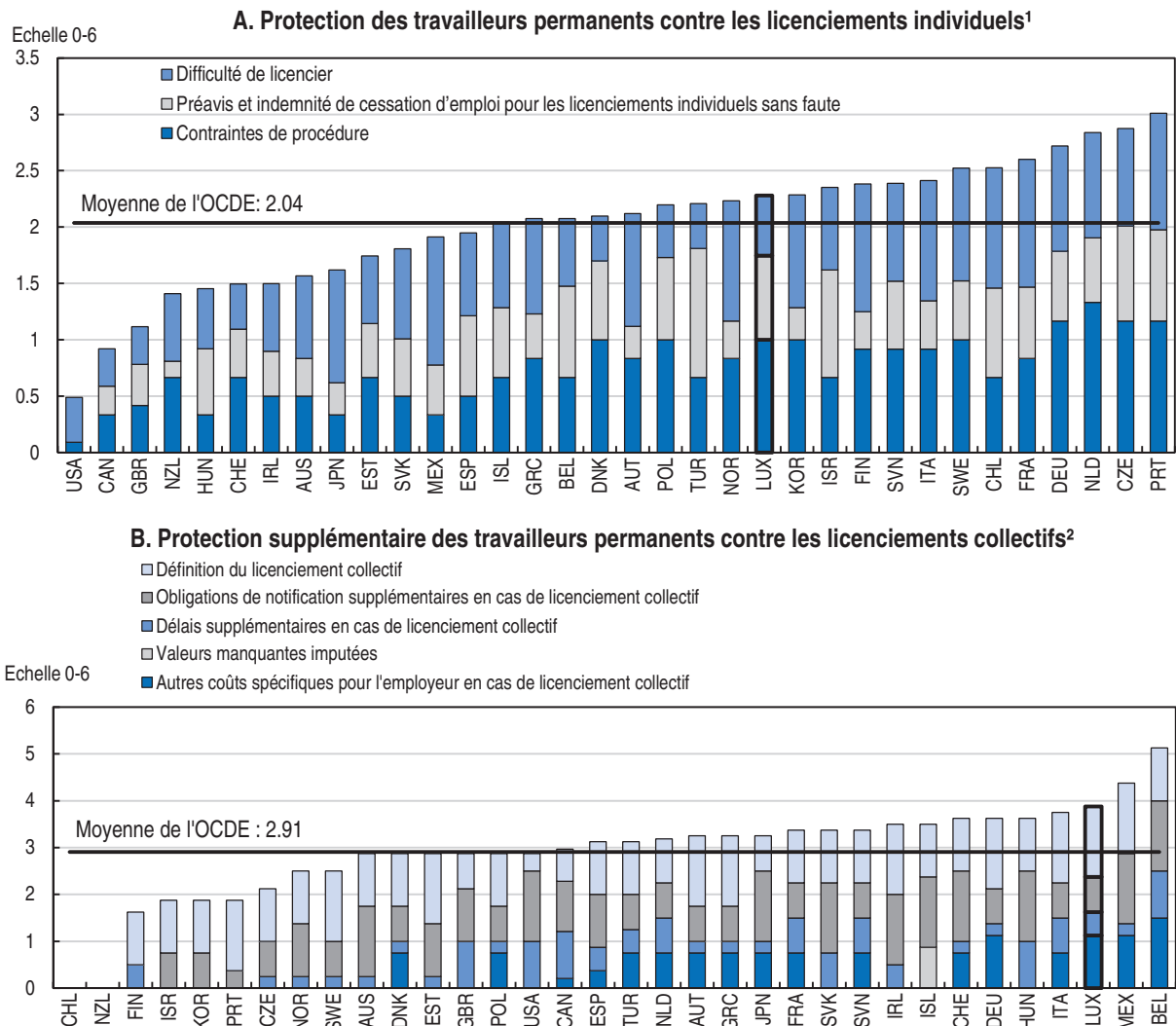
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933199691>

Dans l'ensemble, il faut se féliciter des projets de réforme annoncés récemment par le gouvernement, comme les mesures visant à mieux cibler l'aide apportée aux élèves défavorisés. Dans l'éducation préscolaire, les effectifs doivent être augmentés, en mettant l'accent sur les familles modestes et de langue étrangère. Pour améliorer les performances du système scolaire, il pourrait être utile d'étendre ces initiatives et de mener les réformes qui ont fait la preuve de leur efficacité dans d'autres pays de l'OCDE, comme l'octroi d'une plus grande autonomie aux établissements scolaires s'agissant de la sélection des enseignants et des questions budgétaires (Sutherland et Price, 2007), et un meilleur suivi de la qualité de l'enseignement. Ces réformes pourraient contribuer à faire reculer le chômage structurel et à augmenter le vivier de travailleurs dotés des qualifications requises dans les secteurs d'activité à forte valeur ajoutée.

Inciter les travailleurs à s'orienter vers de nouveaux secteurs d'activité

Des politiques du marché du travail conçues pour améliorer le redéploiement de la main-d'œuvre vers de nouveaux secteurs contribueraient à la diversification, d'autant plus que les avantages de salaire importants dans le secteur financier peuvent empêcher les autres secteurs d'activité d'attirer des travailleurs qualifiés. La législation sur la protection

de l'emploi (PLE) au Luxembourg est plus stricte que la moyenne de l'OCDE, avec des délais de préavis pour les licenciements individuels relativement longs (graphique 28). C'est pourquoi en assouplissant encore ces dispositions, le Luxembourg pourrait faciliter la redistribution de la main-d'œuvre vers les secteurs porteurs (Haltiwanger et al., 2006 ; Bassanini et al., 2009).

Graphique 28. **Protection des travailleurs permanents, 2013**

1. Le chiffre correspond à la contribution de différentes composantes à l'indicateur de la protection de l'emploi des travailleurs réguliers contre les licenciements individuels, dont la valeur est représentée par la hauteur de la barre.
2. Le chiffre correspond à la contribution de différentes composantes à l'indicateur des dispositions supplémentaires relatives aux licenciements collectifs, dont la valeur est représentée par la hauteur de la barre. Il convient de noter que cet indicateur ne tient compte que des restrictions supplémentaires, qui s'ajoutent à celles qui s'appliquent aux licenciements individuels. Pour calculer l'indicateur, les valeurs manquantes correspondant à certaines composantes sont fixées à un niveau équivalent à la moyenne des autres composantes disponibles pour le même pays.

Source : Base de données de l'OCDE sur la protection de l'emploi, mise à jour 2013, <http://dx.doi.org/10.1787/lfs-epl-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933199702>

Le mécanisme d'indexation des salaires a été réinstauré sous une forme identique en 2015, après avoir été temporairement modulé entre 2012 et 2014. Or, l'indexation des salaires peut entraîner des augmentations des coûts unitaires de main-d'œuvre et avoir

ainsi des conséquences négatives sur la compétitivité. Ce système devrait donc être revu pour s'assurer que les salaires reflètent l'évolution de la productivité et ne menacent pas la compétitivité (OCDE, 2012).

En 2011, les dépenses allouées aux politiques actives du marché du travail représentaient 0.46 % du PIB, soit un niveau comparable à la moyenne constatée dans l'UE (0.47 %). Toutefois, l'assortiment des mesures est loin d'être le même. Au Luxembourg, les politiques actives du marché du travail (PAMT) sont massivement axées sur les dispositifs d'incitation à l'emploi, qui représentent 75 % des dépenses consacrées aux PAMT, contre 24 % dans l'UE (STATEC, 2012). On a constaté que ces dispositifs sont généreux et d'une durée relativement longue, et qu'une fois qu'ils prennent fin, les participants rejoignent souvent les rangs des chômeurs (OCDE, 2010b). En revanche, les dépenses consacrées à la formation ne représentent que 9 % des PAMT au Luxembourg, contre 43 % dans l'UE. Les autorités devraient revoir les programmes PAMT existants, évaluer s'ils améliorent réellement les perspectives d'emploi des chômeurs et orienter les ressources vers des mesures qui favorisent davantage l'activation, comme la formation et les incitations à la création d'entreprise.

Les critères d'octroi des titres de séjour aux ressortissants de pays extérieurs à l'UE, comme le niveau d'études, l'expérience professionnelle et un niveau de salaire annuel minimum sur le territoire du Luxembourg (substitut au niveau de compétences), favorisent les travailleurs hautement qualifiés. Par ailleurs, un titre de séjour spécifique est accordé aux personnes qui exercent certaines professions, comme les directeurs, cadres de direction et gérants, les médecins, les enseignants et les comptables. Un débat est en cours sur le fait que les techniciens des sciences physiques et techniques (rubrique 311 de la classification CITP) ne sont pas couverts par ces titres de séjour spécifiques (Université du Luxembourg, 2013), ce qui pourrait être utile pour dynamiser le développement économique en dehors du secteur financier, de même que la création de pôles d'activité. Il serait donc utile de déterminer si les critères d'accès à ces titres de séjour ne sont pas trop stricts.

Les facteurs non monétaires qui exercent une influence sur la perception de la qualité de vie entrent aussi en ligne de compte pour attirer une main-d'œuvre hautement qualifiée. Comme nous l'avons indiqué, le Luxembourg obtient des scores très élevés dans toutes les dimensions des indicateurs du bien-être de l'OCDE (graphique 2, ci-dessus). Le problème de l'encombrement de la circulation s'aggrave, sous l'effet du nombre important de travailleurs transfrontaliers qui résident dans les pays voisins (Belgique, France et Allemagne) et qui, de plus en plus, sont très qualifiés. Le gouvernement a pour projet de créer de nouveaux pôles en périphérie de la Ville de Luxembourg, qui seront reliés par un tramway et par des lignes de bus tangentielles, de sorte que les voyageurs n'aient pas à passer par le centre-ville. Cette initiative devrait être mise en œuvre. Elle pourrait aussi contribuer à réduire les émissions de CO₂. L'augmentation des investissements dans les transports publics et le renforcement de la coopération à l'échelle de la Grande Région devraient continuer d'accroître la capacité du réseau de transports publics, de lutter contre l'encombrement de la circulation et ainsi de réduire les émissions de CO₂. À cet égard, il faudrait étudier la possibilité de mettre en place un système de péages de congestion autour de la Ville de Luxembourg (Conférence Européenne des Ministres des Transports, 2003).

L'offre de logements est peut-être insuffisante au Luxembourg par rapport à la demande, comme en témoigne la hausse des prix réels des logements. Le gouvernement prévoit de relever la TVA sur les bâtiments dont les logements ne sont pas prévus pour être occupés par leurs propriétaires, du taux préférentiel actuel de 3 % au taux standard de 17 %. Étant donné que les immeubles construits avant 2017 ne seront pas concernés, l'offre de logements devrait augmenter avant la hausse de la TVA puisque les projets seront certainement avancés pour pouvoir bénéficier du taux préférentiel. Toutefois, la conséquence principale de cette mesure sera d'accroître le taux d'imposition des résidents propriétaires de plusieurs logements. Le traitement fiscal préférentiel appliqué aux investissements en logements devrait être revu à la baisse, mais les loyers pourraient augmenter si les bailleurs tentaient de répercuter la hausse du taux d'imposition sur leurs locataires. Le gouvernement envisage aussi d'accélérer la construction de logements sociaux. Néanmoins, des réformes plus fondamentales semblent nécessaires (OCDE, 2012a). Il conviendrait d'accélérer les procédures d'octroi des permis de construire, et d'augmenter l'impôt foncier en actualisant la valeur des biens immobiliers retenue pour calculer l'impôt.

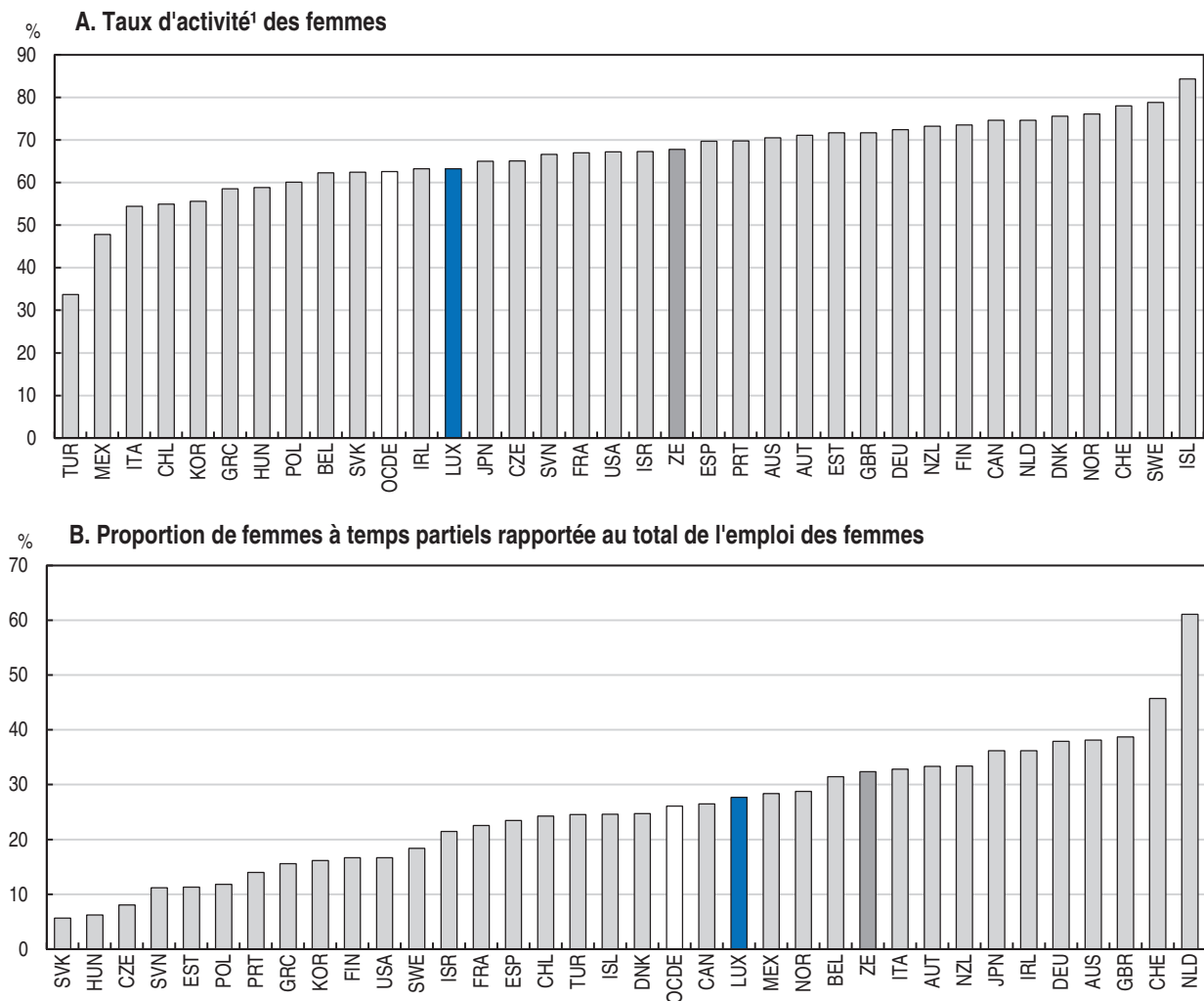
Renforcer les incitations au travail pour les deuxièmes apporteurs de revenu et les femmes

Le vivier de main-d'œuvre est aussi limité par le faible taux d'activité des deuxièmes apporteurs de revenu, principalement des femmes (graphique 29). L'emploi féminin à temps partiel est également inférieur à la moyenne de la zone euro. La réduction des contre-incitations au travail des deuxièmes apporteurs de revenu peut contribuer à accroître l'offre de main-d'œuvre disponible pour de nouveaux secteurs d'activité, qui, sinon, serait fournie par le secteur financier et les pays étrangers.

Plusieurs dispositions du système d'impôts et de prestations dissuadent les deuxièmes apporteurs de revenu de travailler. Dans le système d'assurance maladie universelle, tous les membres de la famille sont couverts par les cotisations de ceux qui travaillent, ce qui, de fait, réduit les revenus des conjoints qui travaillent. Les couples mariés résidents, les contribuables engagés dans un partenariat enregistré et les couples mariés non-résidents dont le revenu est imposable au Luxembourg peuvent déclarer leurs revenus conjointement et sont imposés à un taux moyen inférieur. Dans ce contexte, les incitations à travailler sont moindres pour le conjoint qui perçoit le revenu le plus bas. Par ailleurs, le taux marginal d'imposition effectif appliqué aux heures supplémentaires travaillées semble particulièrement élevé pour les familles monoparentales en raison de l'interaction entre les prestations et l'impôt sur le revenu (OCDE, 2007). Il faut s'attaquer à ces questions et le projet du gouvernement d'abandonner l'imposition conjointe des revenus pour les couples est donc le bienvenu.


L'augmentation du taux d'activité des femmes ou des deuxièmes apporteurs de revenu peut être sensiblement freinée lorsque les coûts fixes du travail, notamment les coûts monétaires et non monétaires liés à la garde des enfants, sont élevés. Les chèques-services sous condition de ressources pour la garde des enfants de moins de 12 ans visent à remédier à ce problème. Le projet du gouvernement de rendre l'accueil des enfants gratuit et d'encourager l'apprentissage du français, de l'allemand et du luxembourgeois pour tous les enfants de 1 à 3 ans à compter de 2016 sera financé au moyen d'une imposition forfaitaire des ménages. Cette initiative pourrait contribuer à accroître le taux d'activité des ménages ayant des enfants en bas âge, en évitant les distorsions sur le plan

Graphique 29. Taux d'activité des femmes, 2013



1. Le taux d'activité est défini comme le rapport de la main-d'œuvre à la population en âge de travailler, exprimé en pourcentage.

Source : Statistiques de la population active de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933199718>

financier. Pour limiter les contre-incitations au travail qui touchent les deuxièmes apporteurs de revenu et les familles monoparentales, le gouvernement devrait faire en sorte que les cotisations d'assurance-maladie soient calculées sur une base individuelle.

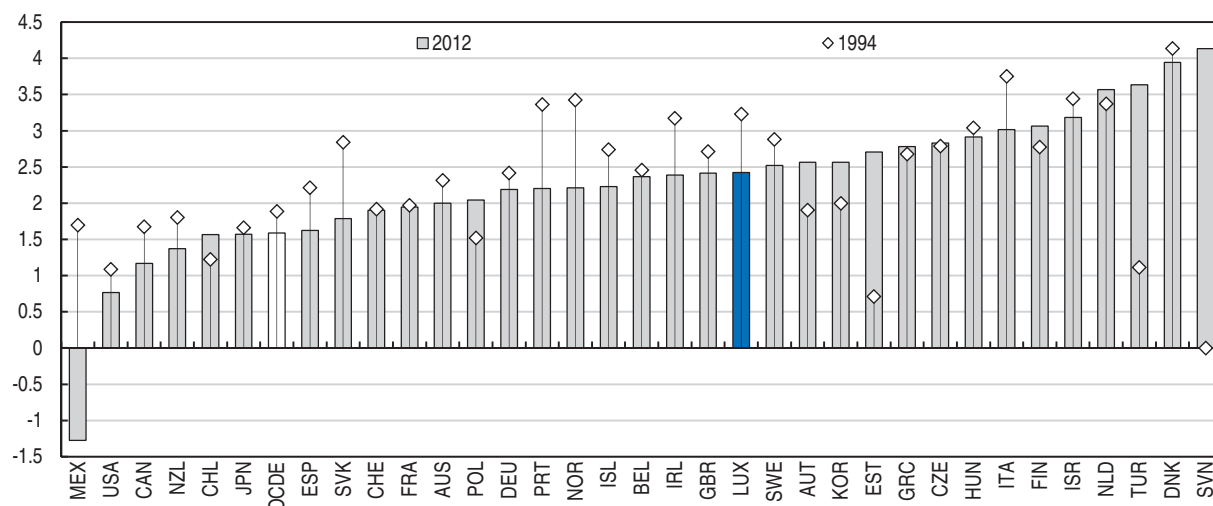
Écologiser la croissance

Les principaux défis que doit relever le Luxembourg dans le domaine de l'environnement sont analysés au chapitre 2 de la précédente étude économique (OCDE, 2012a). Réduire les émissions de carbone est l'une des premières priorités du gouvernement, qui entend notamment poursuivre à cet effet les réformes dans le secteur des transports, responsable de plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre (GES). En 2012, les émissions totales de GES du Luxembourg dépassaient encore de quelque 20 % sont objectif d'émissions au titre du protocole de Kyoto, bien qu'elles aient diminué de plus de 8 % par rapport à l'année de référence (1990). Il est crucial, pour réduire encore les

émissions de GES, de relever les taxes sur les carburants et de continuer à investir dans les transports publics.

Les recettes fiscales environnementales, qui représentaient légèrement moins de 2.5 % du PIB en 2012, diminuent depuis 1994 et se situent nettement au-dessus de la moyenne OCDE (graphique 30). Les taux d'imposition généralement appliqués sont égaux ou légèrement supérieurs aux niveaux minima prescrits par la directive régissant la taxation de l'énergie dans l'Union européenne (UE). Le charbon, le coke et le gaz naturel utilisé à des fins autres que le chauffage sont taxés au taux zéro. En outre, un taux réduit s'applique au GPL utilisé comme carburant ou à usage industriel/commercial, conformément à l'article 18(1) de la directive. Le gazole et le GPL sont assujettis à des taux différents en fonction de l'usage auquel ils sont destinés.

Graphique 30. **Recettes des taxes environnementales**
Pourcentage du PIB



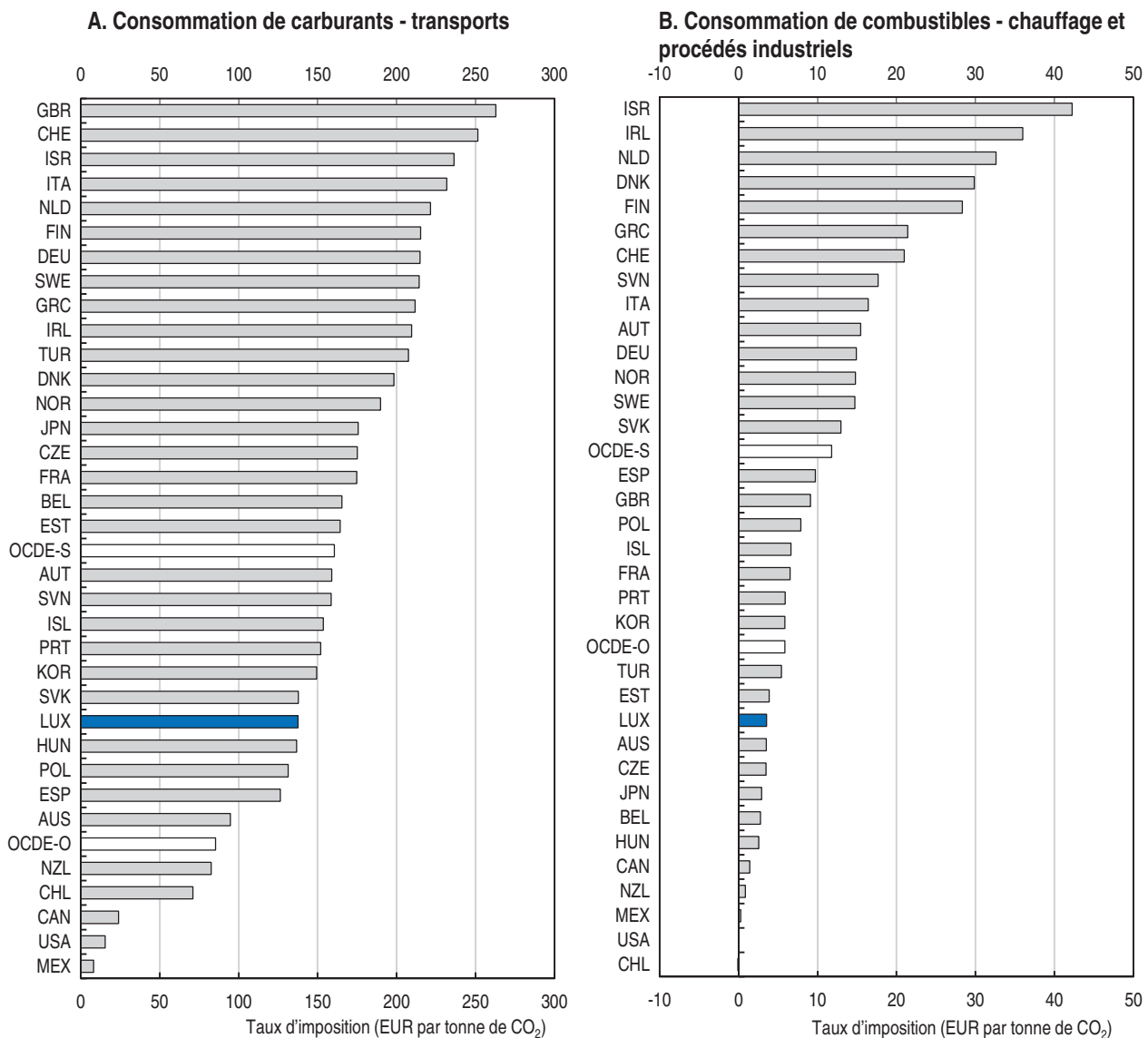
Note : Les taxes liées à l'environnement s'appliquent aux produits énergétiques utilisés dans les transports (essence et gazole) et les installations fixes (combustibles fossiles et électricité) ; aux véhicules à moteur et aux transports (taxes ponctuelles à l'importation ou sur les ventes, taxes périodiques d'immatriculation ou de circulation, et autres taxes sur les transports) ; à la gestion des déchets (élimination définitive, emballages et autres taxes sur des produits liés aux déchets) et aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone, entre autres.

Source : OCDE (2014), « Indicateurs de croissance verte », *Statistiques de l'OCDE sur l'environnement*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933199723>


L'essence et le gazole utilisés dans les transports représentent 65 % de la consommation d'énergie et 67 % des émissions de CO₂ dues à la consommation d'énergie au Luxembourg (OCDE, 2015b). Leur prédominance, quelle que soit l'assiette considérée, s'explique par les ventes de ces carburants à des conducteurs étrangers profitant du fait que le Luxembourg prélève des droits d'accise inférieurs à ceux des pays voisins, en dépit des hausses intervenues en 2008, 2010 et 2015. Selon les estimations, le trafic intérieur absorbe à peine un cinquième du volume total des ventes de carburants (OCDE, 2013c). En conséquence, le Luxembourg affiche la plus forte empreinte carbone par habitant de tous les pays européens membres de l'OCDE.

Le taux effectif d'imposition qui s'applique aux carburants, inférieur à 150 EUR par tonne de CO₂, se situe en deçà de la moyenne OCDE (graphique 31, diagramme A). La taxation de la consommation de combustibles utilisés pour le chauffage et les procédés industriels,

Graphique 31. Taux effectifs d'imposition du CO₂ dans les pays de l'OCDE

Note : Les taux d'imposition s'entendent au 1^{er} avril 2012 (sauf pour l'Australie, où ils s'entendent au 1^{er} juillet 2012) ; les données sur la consommation d'énergie concernent l'année 2009 et sont fournies par l'AIE. Les données sur le Canada et les États-Unis ne couvrent que les taxes fédérales.

Source : Calculs de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933199733>

à environ 3 EUR par tonne de CO₂, est elle aussi inférieure à la moyenne OCDE (graphique 31, diagramme B). Dans la catégorie de consommation pour le chauffage et les procédés industriels, le gaz naturel et le gazole, avec respectivement 52 % et 30 % des émissions de CO₂, occupent la plus grande place. Ils sont taxés à des taux différents, en fonction de l'usage qui en est fait. Le gazole à usage commercial est assujéti au taux effectif d'imposition le plus élevé (à la fois au titre de l'énergie et des émissions de CO₂), égal au double de celui qui s'applique au gazole utilisé pour produire de la chaleur industrielle. Parallèlement, 38 % du gaz naturel sont consommés par l'industrie ou l'agriculture et ne sont pas taxés (que ce soit au titre de l'énergie ou du CO₂). Les

combustibles utilisés pour produire de l'électricité représentent moins de 3 % de la consommation totale d'énergie et des émissions de CO₂ au Luxembourg (OCDE, 2015b). Pour que ses émissions de carbone par habitant diminuent, le Luxembourg devra accroître les taxes sur le gazole et l'essence en vue de supprimer progressivement les écarts de prix avec les pays voisins.

Le trafic est aussi influencé par des facteurs autres que la fiscalité des carburants, par exemple l'organisation géographique du transport sur le marché intérieur ou l'attrait des transports publics pour les travailleurs frontaliers. Il est donc important que le Luxembourg développe la capacité de son système de transport public en coopération avec les pays voisins, comme indiqué plus haut.

Recommandations visant à renforcer le capital humain et à améliorer l'affectation des ressources

Principales recommandations

- Mieux évaluer l'efficacité des dépenses publiques de R-D et des politiques de création de pôles d'entreprises.
- Renforcer la coopération entre les entreprises, l'Université du Luxembourg et les établissements publics de recherche au Luxembourg et à l'étranger.
- Dans l'enseignement secondaire, réduire les redoublements, accorder davantage d'autonomie aux établissements et améliorer le suivi de la qualité de l'enseignement.
- Pour réduire les émissions de carbone, continuer à investir massivement dans les infrastructures de transport public et utiliser à cette fin les recettes provenant de la taxation des carburants. Étudier la possibilité d'introduire un système de péages de congestion. Augmenter les taxes sur l'essence et le gazole afin de supprimer progressivement les écarts de prix avec les pays voisins.

Bibliographie

- Aghion, P., R. Blundell, R. Griffith, P. Howitt, et S. Prantl, (2004), « Entry And Productivity Growth: Evidence from Microlevel Panel Data », *Journal of the European Economic Association*, n° 2, pp. 265–276, DOI : 10.1162/154247604323067970. <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1162/154247604323067970/pdf>
- Autorité bancaire européenne (2014), *Results of 2014 EU-Wide Stress Test: Aggregate results*, www.eba.europa.eu/documents/10180/669262/2014+EU-wide+ST-aggregate+results.pdf.
- Bassanini, A., L. Nunziata et D. Venn (2009), « Job Protection Legislation and Productivity Growth in OECD Countries », *Economic Policy*, vol. 24, pp. 349-402.
- Bellego, C. et V. Dortet-Bernadet (2013), « The French cluster policy and the R&D spending of SME and intermediate size enterprises », Document de travail n° G2013/06, INSEE, Paris.
- BDO Tax et Accounting (BDO) (2013), Short overview of the changes in labour law, social security and taxes on 1 January 2013 in relation with payroll administration, www.bdo.lu/uploads/files/Labour%20law%20%20social%20%20security%20and%20tax%20news%20January%202013.pdf.
- Beaudry, C. et S. Breschi (2000), « Does Clustering Really Help Firms Innovative Activities? », www.cespri.uni-bocconi.it/papers/wp111.pdf.
- Bouchet, M., L. Marchiori et O. Pierrard (2014), « Déficit, croissance et bien-être intergénérationnel : comment réformer les pensions au Luxembourg ? », *Cahier d'études de la BCL*, n° 87.
- Bouis, R., R. Duval et F. Murtin (2011), « The Policy and Institutional Drivers of Economic Growth Across OECD and Non-OECD Economies: New Evidence from Growth Regressions », *Documents de travail du*

- Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 843, Éditions OCDE, Paris. DOI : <http://dx.doi.org/10.1787/5kghwnhxwkhj-en>.
- Bourlès, R., et al. (2010), « Do Product Market Regulations in Upstream Sectors Curb Productivity Growth?: Panel Data Evidence for OECD Countries », OECD Economics Department Working Papers, n° 791, Éditions OCDE, Paris. DOI : <http://dx.doi.org/10.1787/5kmbm6s9kbf-en>.
- Caisse nationale d'assurance pension (CNAP) (2013), Dossier spécial : Réforme de l'assurance pension 2013, www.cnap.lu/accueil/dossier-special-reforme-de-lassurance-pension/.
- Causa, O. et C. Chapuis (2009), « Equity in Student Achievement Across OECD Countries: An Investigation of the Role of Policies », OECD Journal: Economic Studies, vol. 2010/1. DOI : http://dx.doi.org/10.1787/eco_studies-2010-5km61b7b39x.
- Conférence européenne des Ministres des Transports (2003), *La réforme des taxes et des redevances dans les transports*, Éditions OCDE, Paris. DOI : <http://dx.doi.org/10.1787/9789282103203-fr>.
- De la Maisonneuve, C. et J. Oliveira Martins (2014), « The future of health and long-term care spending », OECD Journal: Economic Studies, vol. 2014/1. DOI : http://dx.doi.org/10.1787/eco_studies-2014-5jz0v44s66nw.
- Engel, D., T. Mitze, R. Patuelli et J. Reinkowski (2012), « Does Cluster Policy Trigger R&D Activity? Evidence from German Biotech Contests ». http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1988305.
- Falck, O., S. Heblich et S. Kipar (2010), « Industrial Innovation: Direct Evidence from a Cluster-Oriented Policy », *Regional Science and Urban Economics*, 40(6), pp. 574-582.
- FMI (2011), Luxembourg: Financial System Stability Assessment – Update, *IMF Country Report*, No. 11/148.
- Haltiwanger, J., S. Scarpetta, et H. Schweiger (2006), « Assessing Job Flows Across Countries: The Role of Industry, Firm Size and Regulations », *IZA Discussion Paper*, n° 2450, Bonn.
- Jaumotte, F. et N. Pain (2005), « Innovation in the Business Sector », Documents de travail du Département des affaires économiques, n° 459, Éditions OCDE, Paris. DOI : <http://dx.doi.org/10.1787/688727757285>.
- Martin, P., T. Mayer et F. Mayneris (2011), « Spatial Concentration and Plant-level Productivity in France », *Journal of Urban Economics*, vol. 69, numéro 2, mars, pp. 182-195.
- Nishimura, J. et H. Okamuro, (2011), « R&D productivity and the organization of cluster policy: an empirical evaluation of the Industrial Cluster Project in Japan », *The Journal of Technology Transfer*, April 2011, volume 36, numéro 2, pp. 117-144.
- OCDE (2007), *Réforme fondamentale de l'impôt sur les bénéfices des sociétés*, Études de politique fiscale de l'OCDE, n° 16, Éditions OCDE, Paris. DOI : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264038127-en>
- OCDE (2008), *Études économiques de l'OCDE : Luxembourg*, Éditions OCDE, Paris. DOI : http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-lux-2008-fr.
- OCDE (2009), *Pôles de compétitivité, innovation et entrepreneuriat*, Développement économique et création d'emplois locaux (LEED), Éditions OCDE, Paris. DOI : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264064102-fr>.
- OCDE (2010a), *Des débuts qui comptent ! Des emplois pour les jeunes*, Éditions OCDE, Paris. DOI : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264096110-3-fr>.
- OCDE (2010b), *Études économiques de l'OCDE : Luxembourg*, Éditions OCDE, Paris. DOI : http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-lux-2010-fr.
- OCDE (2012a), *Études économiques de l'OCDE : Luxembourg*, Éditions OCDE, Paris. DOI : http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-lux-2012-fr.
- OCDE (2012b), *La procédure budgétaire au Luxembourg : analyse et recommandations*, vol. 2012/Supplément 1, Éditions OCDE, Paris, DOI : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264193840-fr>.
- OCDE (2012c), *Équité et qualité dans l'éducation : Comment soutenir les élèves et les établissements défavorisés*, Éditions OCDE, Paris. DOI : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264028050-fr>.
- OCDE (2012d), *Petite enfance, grands défis III: Boîte à outils pour une éducation et des structures d'accueil de qualité*, Éditions OCDE, Paris. DOI : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264167025-fr>.
- OCDE (2013a), *Économies interconnectées : Comment tirer parti des chaînes de valeur mondiales*, Éditions OCDE, Paris. DOI : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264201842-fr>.
- OCDE (2013b), *Commercialising Public Research: New Trends and Strategies*, Éditions OCDE, Paris. DOI : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264193321-en>.

- OCDE (2013c), *Taxing Energy Use: A Graphical Analysis*, Éditions OCDE, Paris. DOI : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264183933-en>.
- OCDE (2014a), *Résultats du PISA 2012 : Savoirs et savoir-faire des élèves : Performance des élèves en mathématiques, en compréhension de l'écrit et en sciences*, vol. 1, Éditions OCDE, Paris. DOI : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264208827-fr>
- OCDE (2014b), *Regards sur l'éducation 2014*, Éditions OCDE, Paris. DOI : <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2014-fr>.
- OCDE (2015a), *Examens de l'OCDE des politiques d'innovation : Luxembourg 2015*, à paraître.
- OCDE (2015b), *Taxing Energy Use in the OECD and Key Partner and Associate Countries*, à paraître.
- OCDE /DSTI (2014), *Evaluation of Industrial Policy: Methodological issues and Policy Lessons*, DSTI/IND(2014)3/FINAL.
- Samantas, I. (2013), « Income-specific Estimates of Competition in European Banking », MPRA Paper n° 51098, http://mpra.ub.uni-muenchen.de/51098/1/MPRA_paper_51098.pdf.
- STATEC (2008), *La situation économique au Luxembourg*, Note de conjoncture 3/2007. Évolution récente et perspectives.
- STATEC (2012), « Regards sur les politiques de l'emploi », *Regards*, vol. 2012, n° 7.
- Sutherland, D. et R. Price (2007), « Linkages between Performance and Institutions in the Primary and Secondary Education Sector », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 558, Éditions OCDE, Paris. DOI : <http://dx.doi.org/10.1787/170826717775>.
- Université du Luxembourg (2013), Réseau européen des migrations Point de Contact National Luxembourg, « Attracting highly qualified and qualified third country nationals », http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network/reports/docs/emn-studies/attracting/17._luxembourg_national_report_attractinghighlyqualifiedtcns_june_2013_en.pdf.
- Uyarra, E. et R. Ramlogan (2012), « The Effects of Cluster Policy on Innovation », NESTA Working Paper 12/05, mars 2012.
- Viladecans-Marsal, E. et J.M. Arauzo-Carod (2012), « Can a Knowledge-based cluster be created? The case of the Barcelona 22@ district », *Papers in Regional Science*, volume 91 numéro 2, juin 2012.
- Westmore, B. (2013), « R&D, Patenting and Productivity: The Role of Public Policy », *Documents de travail du Département des affaires économiques*, n° 1047, Éditions OECD, Paris. DOI : <http://dx.doi.org/10.1787/5k46h2rfb4f3-en>.
- Wintersteller (2013), « Luxembourg's financial centre and its deposits », *ECFIN Country Focus*, vol. 10, n° 9, Commission Européenne.

Thematic chapters

Chapitre 1

Nouveaux défis – améliorer les performances et la résilience du secteur financier

Pendant les vingt-cinq dernières années, le secteur financier luxembourgeois est devenu une plateforme internationale de premier plan pour la gestion d'actifs et les fonds de placement, ce qui a grandement contribué à la croissance. La diversification dans de nouveaux domaines de la gestion d'actifs financiers se poursuit. Toutefois, l'évolution de la réglementation des marchés financiers en Europe, les obligations accrues de transparence internationale en matière bancaire et l'intensification de la concurrence constituent des défis. En outre, le secteur financier a atteint une dimension telle que sa contribution à la croissance globale de l'économie risque de s'amenuiser.

Le maintien d'un cadre sain conditionne la poursuite de la diversification du secteur financier, à partir de l'avantage comparatif actuel du Luxembourg et de la confiance des investisseurs en sa stabilité économique. Les régulateurs doivent veiller à ce que les intermédiaires financiers aient des ratios de fonds propres élevés pour qu'ils puissent faire face à l'éventualité de chocs d'origine étrangère et aux risques liés au secteur immobilier national. L'évaluation des risques systémiques doit prendre en compte les divers liens qui existent entre les banques et les autres acteurs des marchés financiers, notamment les fonds de placement. La plupart des banques opérant au Luxembourg étant liées à des groupes étrangers, il incombe aux autorités de chercher à établir des procédures claires pour organiser la résolution (transfrontalière) de grandes banques en période de crise. En outre, l'application des dernières mesures d'amélioration de la transparence fiscale auxquelles le Luxembourg s'est engagé peut inciter les banques à affiner encore leurs modèles économiques, ce qui favorisera à moyen terme le secteur financier luxembourgeois.

Chapitre 2

Encourager l'émergence de secteurs d'activité innovants

Développer l'activité dans des domaines autres que la finance permettrait de soutenir la croissance et de faire face à la baisse de la production potentielle et de la croissance tendancielle de la productivité que connaît l'économie luxembourgeoise. Étant donné les coûts de main-d'œuvre relativement élevés, les avantages comparatifs futurs du Luxembourg vont vraisemblablement reposer sur des activités à plus haute valeur ajoutée et à plus forte intensité de main-d'œuvre qualifiée. Par conséquent, la progression du niveau de vie du Luxembourg, déjà élevé, exige le renforcement du potentiel de croissance de l'économie à travers une diversification plus poussée dans des secteurs d'activité à forte valeur ajoutée.

Investir plus massivement dans le capital intellectuel et dans la capacité d'innovation des entreprises peut aider le Luxembourg à maintenir et à renforcer des avantages comparatifs dans des activités à forte valeur ajoutée. Le gouvernement s'emploie à promouvoir la mise en place de pôles d'entreprises en favorisant la constitution de réseaux, en investissant dans les infrastructures et en aidant financièrement la recherche-développement. Pour améliorer l'efficacité de la politique publique, il faudrait accorder une priorité élevée à la réalisation d'évaluations axées sur les résultats, afin de s'assurer que les investissements dans les infrastructures, qui sont coûteux, produisent des résultats satisfaisants. Il faut aussi s'employer davantage à générer des synergies par le biais d'initiatives transfrontalières, en particulier en matière de recherche. L'expérience d'autres pays fait ressortir l'importance que peut jouer le cadre réglementaire des marchés des produits et de l'emploi pour insuffler un nouveau dynamisme aux entreprises. Il est possible de rendre la réglementation des services professionnels plus favorable à la concurrence et de réduire les facteurs pesant sur le taux d'activité, notamment des femmes. L'efficacité du système d'enseignement secondaire au Luxembourg, qui se caractérise par un taux de redoublement élevé et a du mal à produire des travailleurs qualifiés, affecte également la production et l'innovation.

Cette synthèse est extraite de l'Étude économique de l'OCDE: Luxembourg 2015. L'étude est publiée sous la responsabilité du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement (EDR), qui est chargé de l'examen de la situation des pays. La situation économique et les politiques de Luxembourg ont été évaluées par le Comité le 9 Février 2015. Le projet de rapport a ensuite été révisé à la lumière de la discussion et finalement approuvé par le Comité plénier le 26 Février 2015.

Le projet de rapport du Secrétariat a été établi pour le Comité par Eckhard Wurzel et Jan Strasky sous la direction de Piritta Sorsa. Damien Azzopardi et Guillaume Bousquet ont apporté une aide à la recherche et le travail du support administrative a été fait par Anthony Bolton et Mikel Inarritu. Divers contributions à l'étude ont été apportés par Arnaud Daynard et Giuseppe Maggio

L'Étude précédente du Luxembourg a été publiée en Décembre 2012.

Pour plus d'informations

Pour plus d'informations à propos de cette Synthèse, veuillez contacter:

Piritta Sorsa, piritta.sorsa@oecd.org
tél.: +33 1 45 24 82 99

Eckhard Wurzel, Eckhard.wurzel@oecd.org
tél.: +33 1 45 24 87 46

Jan Strasky, Jan.strasky@oecd.org
tél.: +33 1 45 24 81 31

Voir également :

www.oecd.org/fr/eco/etudes/etude-economique-luxembourg.htm

Comment obtenir des publications

- Les publications de l'OCDE sont en vente sur notre librairie en ligne:
<http://www.oecdbookshop.org/fr>
- Les publications et les bases de données statistiques de l'OCDE sont aussi disponibles sur notre bibliothèque en ligne
www.oecd-ilibrary.org/fr

Études économiques

- **Les Études économiques** examinent les économies des pays membres et, de temps en temps, certains pays non membres. Il y a environ 18 études réalisées chaque année. Elles sont disponibles individuellement ou par abonnement. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section des périodiques de la librairie en ligne de l'OCDE à l'adresse Internet suivante :
www.oecd-ilibrary.org/fr/economie
- **Perspectives économiques de l'OCDE** : Pour plus d'informations concernant cette publication, veuillez visiter le site Internet de l'OCDE :
www.oecd.org/eco/perspectiveseconomiques
- **Réformes économiques : Objectif croissance** : Pour plus d'informations concernant cette publication, veuillez visiter le site Internet de l'OCDE :
www.oecd.org/fr/eco/reformes-economiques-objectif-croissance.htm
- **Pour plus d'informations** : De plus amples renseignements concernant les travaux du Département des affaires économiques de l'OCDE, y compris des informations sur d'autres publications, des données statistiques et des documents de travail sont disponibles pour téléchargement sur le site Internet à l'adresse :
www.oecd.org/eco-fr
- **Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE** :
www.oecd.org/eco/workingpapers
- **Travail de l'OCDE sur le Luxembourg** :
www.oecd.org/fr/eco/etudes/etude-economique-luxembourg.htm